

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 27 mars 2017

Délibération n° 2017 – 27/03/2017 – 1

Approbation du verbatim du 14 février 2017

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 26 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 14 février 2017.

Dijon, le 28 mars 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 14 février 2017

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 14 février 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à David COUSSON),
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 16h55),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS (présent jusqu'à 16h, procuration à Laurent BRACHAIS à partir de 16h).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 16h25, procuration à Tania CARNET à partir de 16h25).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Kevin GARNIER, suppléé par Alexandre DUPIN-BENARD,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE (présent jusqu'à 16h25, procuration à Peggy CÉNAC-GUESDON à partir de 16h25),
Monsieur Alfred BERINGER.

Membres absents

Mesdames Eléonore LAURENS et Orane JUBAN.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 16h30),
Monsieur Lionel BRÉTILLON (procuration à Christelle SERÉE CHAUSSINAND),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (procuration à Sylviane LEONI),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 16h30, procuration à Juliette OLIVIER à partir de 16h30).

Membre absent

Madame Océane CHARRET-GODARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur générale des services,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016 et 13 décembre 2016.....	22
III) Questions financières	24
1. Tarifs, subventions et dons	24
IV) Travaux du Conseil Académique (CAC) du 09 février 2017.....	25
Vote de la cartographie de l'offre de formation Master et Licence Professionnelle pour le contrat 2017-2022	25
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 09 février 2017.....	30
1. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 26 janvier 2017	30
2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2017	32
3. Travaux de la commission de la pédagogie du 30 janvier 2017	44
- Projets internationaux	44
- Public visé pour le DU « Préparation CAPES » UFR Langues et Communication	46
- Diplôme d'université « Perception, action et troubles des apprentissages »	49
- Tarification des droits d'inscription à certains diplômes.....	50
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)	50
• du 08/12/2016	50
Demande de subvention FEDER : Quel avenir pour les bocages et les forêts du Morvan ?	50
• du 01/02/2017	51
1. Campagne BQR 2017 (Programmes 1 et 2) : Attribution des subventions	51
2. Demandes de subventions déposées au titre du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation (PARI 2017).....	55
3. Demande de subvention FEDER : Thèses JCE 2016	55
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	56
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	56
2. Compte rendu des conventions hors subvention	57
3. Compte rendu des marchés passés en 2016	57
VIII) Questions diverses.....	57

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 14 FÉVRIER 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, je suis content de vous accueillir pour ce conseil d'administration que je vais donc ouvrir en vous apportant un certain nombre d'informations sur l'actualité de notre université. En fait, vous allez le voir, beaucoup d'éléments récents que je souhaite partager avec vous depuis notre dernière réunion de conseil d'administration du mois de décembre.

Je voudrais tout d'abord, en ouverture de ce conseil, rendre à nouveau hommage à Laurence Ravillon que nous avons eu la grande tristesse de perdre, il y a quelques jours, au terme d'un long combat contre la maladie qui aura duré plusieurs mois.

Laurence Ravillon était professeur de droit privé. C'était un professeur reconnu et renommé. C'était également une chercheuse reconnue et renommée.

Elle a exercé des fonctions importantes dans notre université. Elle a dirigé l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Elle était directrice du laboratoire CREDIMI au moment de son décès.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Une personne qui était reconnue également pour son intégrité, qui était toujours disponible et je crois que la communauté a été vraiment profondément affectée par son décès.

Donc à toute sa famille, à sa maman, à son frère et à sa sœur, je voudrais redire au nom de l'université de Bourgogne tout notre chagrin et dire aussi que sa perte est vraiment une perte irremplaçable pour notre université.

Je voudrais également vous donner quelques éléments d'information sur le budget. On n'a pas eu l'occasion de se rencontrer depuis le vote du budget au conseil d'administration de décembre.

Je voudrais vous dire que j'ai reçu enfin un courrier de la ministre en réponse à l'interrogation qui avait été la mienne, vous savez, sur quels avaient été les critères de répartition de l'enveloppe de 100 millions d'euros qui a pour objectif de nous permettre de mieux accueillir les étudiants.

Et puis j'avais également demandé une enveloppe exceptionnelle de rattrapage pour prendre en compte le GVT.

Donc on va vous distribuer ce courrier.

Jean-Marc, c'est vous qui distribuez ? Je ne sais pas qui doit distribuer le courrier. Ou si c'est toi Cyril, non ? C'est Jean-Marc ?

Donc on vous distribue la réponse que j'ai reçue, qui dit en substance que l'enveloppe de 100 millions d'euros a été ventilée en 75 millions d'euros pour les établissements, le reste a été ventilé autrement. Sur d'autres... Donc en réalité, il n'y avait pas vraiment 100 millions d'euros pour les universités.

Qu'il y avait un socle qui était de 200 000 euros par établissement – cela, on le savait déjà - et puis que le reste allait faire l'objet d'une répartition en fonction de l'évolution des effectifs étudiants depuis 2013-2014.

En réalité, la question à laquelle on souhaitait avoir réponse, c'est quelles étaient les sous-populations étudiantes qui étaient prises en compte dans l'augmentation, et de ces sous-populations, pour avoir une vision précise, nous n'avons pas d'information.

Quant à la demande que j'ai faite d'avoir un financement complémentaire pour compenser le GVT, on me répond que, bien entendu, la situation financière ne le permet pas.

Donc c'est un courrier de réponse qui, en fait, apporte assez peu d'éléments.

Toujours sur cette situation budgétaire, je voudrais vous dire que nous débattons ensemble du compte financier 2016 à l'occasion du conseil d'administration du 9 mars.

Je n'ai pas d'élément précis sur les conditions de sortie de l'exercice. Selon toute vraisemblance, l'exercice 2016 sera un exercice déficitaire.

On pourra, le 9 mars, préciser les différents déterminants de ce déficit sur lequel on est en train de travailler, mais malgré les efforts qui ont été consentis par l'ensemble de la communauté durant l'année 2016, nous ne pouvons pas éviter une sortie d'exercice qui soit une sortie d'exercice déficitaire.

De fait, au moment où on va devoir s'engager vers des évolutions qui seront des évolutions plus structurelles sur le modèle économique de notre université, j'ai écrit à l'Inspection générale, il y a quelques jours, pour demander à ce que soit réalisé ce que l'on appelle une « cartographie économique » de notre université.

Une « cartographie économique », c'est une analyse pour chacun des grands domaines de formation, de recherche, des fonctions supports. C'est une analyse des ressources et des dépenses qui est réalisée de façon très fine et qui permet de mieux comprendre, de mieux percevoir ce que sont les grands équilibres mais secteur par secteur et donc, de fait, de voir ce que sont les secteurs d'activité sur lesquels il existe des marges et puis, au contraire, ce que sont les secteurs d'activité pour lesquels il peut y avoir besoin de réabonder.

C'est un instrument que l'Inspection générale commence de mettre en place au niveau de quelques universités. Je crois que deux, trois ou quatre universités simplement ont pu bénéficier de cette démarche.

C'est quelque chose qui aura probablement un intérêt important en termes d'aide au pilotage et d'aide à la prise de décision.

Donc l'Inspection générale a reçu mon courrier, y a répondu en donnant un accord et donc je pense que ce travail de cartographie économique se fera très probablement au printemps. En tout cas, j'espère avant l'été.

C'est évidemment une démarche analytique qui nous sera très précieuse pour mettre en place un plan de retour à l'équilibre à la suite du déficit que nous constaterons selon toute vraisemblance au mois de mars.

Un mot également à propos de l'offre de formation pour le prochain contrat 2017-2022.

Le travail continue, le dialogue continue entre les VP formation, les doyens et les équipes pédagogiques. C'est un travail qui est lourd, qui est compliqué. On va en voir une partie de la déclinaison cet après-midi puisque nous allons, au point IV de notre ordre du jour, voter la cartographie de notre offre de formation en Master et en Licence pro pour le prochain contrat.

Vous vous souvenez qu'au conseil d'administration du mois de décembre, on avait voté cette cartographie en ce qui concerne le cycle Licence et donc, comme prévu, le travail a été poursuivi au cours de ces semaines et on en arrive au stade du vote de la cartographie pour le cycle Master et pour les Licences professionnelles.

Je voudrais peut-être rappeler que l'on est dans une démarche qui est vraiment une démarche tout à fait nouvelle, on va dire, en matière de construction d'offre de formation, que l'on est tous en train de découvrir et de découvrir en avançant.

En réalité, on peut essayer de modéliser, de présenter la façon dont se construit notre offre de formation en trois phases.

La première phase, on va la voter aujourd'hui pour Master et Licence pro, c'est la cartographie. On peut donner une image en disant que c'est le menu. C'est la totalité de notre offre de formation. De notre offre de formation potentielle. En fait, ce menu, c'est ce sur quoi nous avons demandé au ministère notre accréditation. Nous sommes donc actuellement en navette avec le ministère, avec la DGESIP pour l'accréditation. Donc première étape, le menu.

Deuxième étape, l'accréditation. Nous sommes en navette avec le ministère pour l'accréditation. Nous avons été, avec une partie de l'équipe des vice-présidents, à la DGESIP à la fin du mois de janvier pour discuter de l'appréciation que les différents conseillers scientifiques, discipline par discipline, ont faite de nos propositions en termes d'offre de formation. Donc dans nos formations, il y a des choses pour lesquelles il n'y aura pas de problème d'accréditation et puis il y a un certain nombre de formations pour lesquelles les conseillers scientifiques ont demandé que l'on revoie notre copie. On est donc en navette.

Les doyens, les équipes pédagogiques ont reçu qu'il y a des choses qui seront faciles à corriger ; d'autres qui seront un petit peu plus structurelles, pour lesquelles il y aura probablement un jalon de contrôle d'ici à un ou deux ans. Ce dialogue est donc en cours pour l'accréditation avec le ministère. Il est en cours jusqu'à la fin du mois de février puisqu'au bout du compte, les formations seront soumises au CNESER du 22 mars, je crois. C'est le CNESER du 22 mars qui décidera finalement de ce que sont les formations accréditées ou non accréditées. Donc cela sera la seconde étape.

La troisième étape commencera à partir de cette date-là et ce sera le temps de la décision. Encore une fois, la cartographie d'une part, l'accréditation d'autre part, puis viendra le temps de la décision. La décision, ce sera la décision de ce que nous ouvrons et cette décision de ce que nous ouvrons, elle sera prise en fonction de considérations pédagogiques, en fonction de la pluridisciplinarité de l'établissement mais également, et cela est un impératif qui ne sera pas contournable, en fonction de l'exigence de soutenabilité financière.

Nous sommes donc en train de retravailler avec les composantes les maquettes. Un certain nombre de maquettes ne sont pas en l'état accréditables. D'autres ne sont pas en l'état susceptibles d'être ouvertes, notamment parce qu'on voit encore des distinctions entre masters professionnels et masters Recherche. On voit très souvent dans les maquettes des options. C'est-à-dire qu'en fait, on multiplie les options à l'intérieur des parcours, ce qui ne fait que renchérir le coût des formations. Tout ceci n'est pas acceptable et donc nous avons demandé... Nous sommes alors à la fois en dialogue avec la DGESIP pour l'accréditation, en dialogue avec les composantes pour la soutenabilité et les décisions et nous avons demandé jusqu'au... Nous avons laissé jusqu'au 24 mars aux composantes pour recevoir les dernières évolutions de maquettes et l'équipe de gouvernance prendra les arbitrages entre le 24 mars et le 14 avril, je crois, de la future offre de formation qui sera ouverte pour la rentrée 2017.

Voilà comment les choses se construisent.

C'est quelque chose qui est un petit peu compliqué, je ne vous le cache pas, cette espèce de double dialogue à la fois en interne et avec la DGESIP, mais au bout du compte, les choses vont se cristalliser à la fin du mois d'avril et donc tout cela sera soumis dans nos conseils au mois de mai avec une décision finale mais, bien entendu, on portera à la connaissance des composantes parce qu'ensuite, il faut modéliser les maquettes. Il faut modéliser les maquettes dans les scolarités, cela prend beaucoup de temps, c'est beaucoup de travail. Donc dès que les décisions seront prises, les scolarités en seront informées. Avant le vote dans les conseils parce qu'il va falloir avancer et ne pas perdre trop de temps.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le calendrier et sur la méthode de l'offre de formation.

Je voudrais vous dire également un petit mot sur la nouvelle organisation du cycle Master telle qu'elle se dessine à partir de la loi qui a été finalement adoptée par le Parlement le 19 décembre.

Vous le savez, cette loi met en place deux choses qui sont nouvelles et qui sont importantes. D'abord, elle décide, elle dit qu'il peut y avoir des capacités d'accueil en M1, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, et, de ce fait, c'est une loi qui soude le M1 avec le M2 et qui, finalement, fait véritablement émerger le Master comme un cycle de formation complet.

Et puis la deuxième chose que dit cette loi, c'est que les étudiants qui ont un diplôme national de licence peuvent, ont le droit de poursuivre en master et que s'ils ne sont pas acceptés dans le master qui est le master de leur vœu, de leur choix, et de fait, comme il y aura des capacités d'accueil, cela peut être le cas, alors il y a une sorte de droit de poursuite en licence, et sous la responsabilité des rectorats, on doit faire à ces étudiants trois propositions de master dont une au moins dans l'université où ces étudiants ont fait leur licence.

Ce travail-là est compliqué à construire, bien entendu. Il va nécessiter une excellente articulation entre les universités et les rectorats mais on a commencé de travailler en ce sens et les services du Rectorat et les VP formation de l'équipe ont commencé à travailler en ce sens.

Donc tout cela se met en place très rapidement et, de fait, c'est la raison pour laquelle nous avons anticipé aujourd'hui ce conseil d'administration qui était prévu initialement le 17 parce que la DGESIP souhaite impérativement pour demain, 15 février, qu'on lui relaie les capacités d'accueil en master. Donc on est aujourd'hui le 14 et c'est la raison pour laquelle on a positionné ce conseil d'administration aujourd'hui.

Donc... Oui ? Pardon. Oui, Monsieur Rollin. Pardon, je n'avais pas vu que... Allez-y.

M. Rollin.- Oui, simplement, moi, j'ai une petite remarque puisque vous avez évoqué la raison pour laquelle ce conseil d'administration a été déplacé. Il serait quand même bon que quand on déplace un conseil d'administration de l'université de Bourgogne, on s'assure que l'on ne soit pas en doublon avec les conseils d'administration de la COMUE. Cela fait deux fois de suite que nous avons les deux conseils des deux établissements qui se tiennent au même moment. Lorsqu'on est élu parce que chez les BIATSS, malheureusement, il n'y a pas beaucoup de personnels qui veulent se présenter dans les conseils d'administration, on ne peut pas siéger à deux personnes... à deux endroits en même temps. J'aimerais quand même, même si l'on sait que les relations entre les deux établissements ne sont pas très bonnes, qu'au moins sur les dates, on puisse respecter les administrateurs pour qu'ils puissent siéger dans les deux établissements.

Le Président.- En l'occurrence, ce n'est vraiment pas une question de relations entre les deux établissements. D'ailleurs, qu'elles soient bonnes ou qu'elles ne soient pas bonnes, il faut que l'on fasse fonctionner les institutions. Donc ce n'est vraiment pas cela la question, c'est simplement l'exigence de la DGESIP que ces capacités d'accueil en master soient votées dans les conseils d'administration avec une *deadline* qui est demain. Et donc pour tout un ensemble de raisons, on n'avait que cet après-midi pour repositionner ce conseil d'administration.

Donc ce point, nouvelle organisation du master, trouvera écho dans notre conseil d'administration cet après-midi au point V.2 qui va nous amener à examiner à la fois les capacités d'accueil en M1 et également surtout, et peut-être de façon plus importante, les critères qui sont décidés par les différentes équipes pédagogiques pour la sélection des étudiants qui seront admis en M1.

Je voudrais également vous dire un petit mot à propos de l'offre de formation. Vous avez vu également au point V.3, à propos de l'offre de formation, « licence Administration Économique et Sociale ». C'est un point que l'on n'abordera pas, qui sera retiré de l'ordre du jour. Il s'agissait éventuellement de débattre et de voter la fermeture de la licence AES au Creusot pour différentes raisons précisément de rationalisation, de coût de l'offre de formation.

Nous avons envisagé cette fermeture de la licence AES au Creusot et si la décision avait pu être prise, je souhaitais que l'on puisse en débattre le plus vite possible pour que le plus vite possible les étudiants du Creusot en L1 et en L2 puissent être informés.

Il se trouve que depuis l'inscription de ce point à l'ordre du jour, le dialogue avec la communauté urbaine du Creusot Montceau et la Ville du Creusot a permis d'aboutir et fait que le coût de cette formation au Creusot va être entièrement pris en charge par la communauté urbaine et par la Ville du Creusot et que dans ces conditions, évidemment, il n'y a pas de raison à fermer cette L1 et cette L2 au Creusot et donc, de fait, je retirerai ce point de l'ordre du jour.

Un point rapide sur la campagne de vaccination également, qui a pris fin vendredi dernier.

On a dressé un premier bilan de cette campagne de vaccination ce matin à l'Agence régionale de santé à l'occasion d'une conférence de presse avec l'ensemble des partenaires.

Je dois dire qu'en termes de déroulement, tout s'est parfaitement déroulé avec beaucoup de calme et beaucoup de sérieux, un grand sens des responsabilités que je voudrais saluer.

Je voudrais remercier très chaleureusement tous les collègues de la communauté universitaire et tous les étudiants qui se sont engagés.

Alors, les étudiants parce qu'ils ont... Les étudiants Associatifs et Indépendants notamment ont beaucoup communiqué en interne auprès de leurs collègues via les associations.

Les collègues ont tous répondu présents quand on a demandé leur participation pour accueillir les étudiants, tenir les listes d'émargement.

Et puis l'ensemble des services de l'établissement qui ont joué leur rôle, qu'il s'agisse du pôle Patrimoine, du Pôle numérique, du service Communication, des scolarités qui ont été lourdement sollicitées, les services du Planning des salles également qui ont été lourdement sollicités.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont joué leur rôle.

Je le dis parce qu'on a été... Tout ceci a été souligné, ce matin, à l'Agence régionale de santé. Dire que tout ceci a été parfaitement orchestré par la Direction générale des services et qu'Emmanuel Ranc, qui est le Directeur général adjoint, a joué un rôle, a eu une présence de terrain pratiquement permanente pendant toute la durée de la vaccination mais cela a permis aussi de créer un lien et de fluidifier les relations avec l'ensemble des partenaires et notamment l'Agence régionale de santé.

Donc tout s'est bien déroulé. En grands chiffres, on est à environ 14 500 personnes vaccinées. Il y a environ 1 500 personnes qui ont été vaccinées en ville. Donc on doit être au total à 15 500-16 000 personnes vaccinées en grande masse.

On est à un taux de couverture vaccinale qui, sur le pôle Économie-Gestion qui était la première cible, le premier périmètre, est d'environ 60 %. On est à environ 50 % dans le bâtiment Droit-Lettres. Pas tout à fait 50 %. Et on a une couverture vaccinale qui est moins bonne, qui est peut-être de 30 ou 40 % sur les autres bâtiments.

Autrement dit, on voit bien que sur les deux bâtiments qui étaient sur le premier périmètre, là où on a eu des malades, tout le monde s'est senti davantage concerné et a adhéré à la vaccination et puis plus le bâtiment était distant du pôle Économie-Gestion et du bâtiment Droit-Lettres et moins nous avons eu d'adhésion.

Toujours est-il que l'on est quand même en gros entre 50 et 70 % sur les deux bâtiments du premiers périmètre, c'est satisfaisant et c'est quelque chose qui doit permettre de façon efficace de limiter la circulation de cette bactérie dans la population, ce qui n'est pas la garantie absolue qu'il n'y aura pas de nouveaux cas. Il faudrait envisager des taux de vaccination d'au moins 80 % pour obtenir un blocage complet de la transmission, mais on aura probablement une bonne efficacité vaccinale.

Je voudrais redire également que la vaccination continue. Pas sous forme de cette campagne de vaccination massive, mais qu'il sera possible jusqu'à la fin du mois de mars d'être vacciné toujours gratuitement au centre de santé de l'université, donc sur le campus, et au centre de vaccination qui est en ville. Donc là encore, dites-le autour de vous parce que chaque vaccination, ce sera une protection individuelle de la personne qui est vaccinée mais ce sera un maillon supplémentaire dans la chaîne de protection collective.

Un mot également pour vous parler d'une distinction d'un de nos collègues qui est Lionel Brétillon, qui est directeur de recherche à l'INRA, qui dirige le Centre

des sciences du goût et de l'alimentation, qui a été primé par la Fondation de France pour l'ensemble de ses travaux sur les interactions entre rétine et lipides. Donc c'est un très beau prix pour lequel nous le félicitons chaleureusement.

Je voulais vous dire un petit mot rapide également du premier appel à projets I-SITE qui a été conclu à la fin du mois de janvier. En dehors des masters, 16 projets ont été distingués et, sur ces 16 projets, 11 sont des projets qui sont gagnés par des établissements de ce que j'appelle « le Grand campus dijonnais ». C'est-à-dire qu'il y a l'université mais il n'y a pas que l'université. C'est souvent l'université et ses partenaires et parfois les partenaires exclusivement, qu'il s'agisse du CHU, du Centre Leclerc, d'AgroSup, de l'INRA, du CNRS. Donc ensemble, les partenaires du Grand campus ont obtenu 11 programmes sur 16, ce qui est bien et ce qui démontre, si besoin en était, la force scientifique de ce Grand campus dijonnais, de l'ensemble des partenaires qui vivent et qui travaillent sur notre campus Montmuzard.

Je crois que nous avons également été distingués... l'uB avec ses partenaires ont été distingués par trois projets de masters internationaux.

Je voudrais vous dire également, parce que vous savez qu'on en a beaucoup parlé au cours des derniers mois et même années, que trois projets sont des projets de sciences humaines et sociales. Donc c'est bien et vous voyez que les sciences humaines et sociales arrivent à gagner dans ces appels à projets I-SITE.

De tête, il y a un projet de master en économie qui est coporté par l'École de commerce et l'Université de Franche-Comté ; un projet en psychologie et santé, qui associe le CHU d'ailleurs, qui est porté par le laboratoire Psy-DREPI, un tout nouveau laboratoire ; et puis un projet qui est porté par un collègue du CSGA sur les relations entre psychologie et psychologie cognitive. Autour de la psychologie cognitive et les déterminants de différents éléments de décision, je crois, en termes alimentaires. Donc trois projets de sciences humaines et sociales. Ceci nous montre donc bien, comme on l'a toujours dit, que les sciences humaines et sociales peuvent gagner et peuvent être entraînées par ce projet I-SITE.

Une autre bonne nouvelle qui concerne les campus des métiers. Les campus des métiers sont des structures qui ont pour objectif de créer de véritables filiarisations dans le domaine technologique et professionnel pour relier des lycées et notamment des lycées professionnels, des centres de formation des apprentis et les universités à la fois dans leurs composantes Formation (avec notamment les licences pro mais également les licences et masters) et Recherche. Donc l'idée, c'est vraiment de faire émerger sur les territoires des filières à forte visibilité qui permettent à la fois de bien former les étudiants pour qu'ils soient recrutables et de faire en sorte que les entreprises puissent recruter des salariés bien formés.

Ce sont des dossiers qui sont fondamentalement portés par le Rectorat mais, bien entendu, avec une participation des établissements.

En Bourgogne, nous avons candidaté sur trois campus des métiers, un campus sur la thématique de l'industrie innovante, un campus sur la thématique de l'alimentation, du goût et du tourisme, et un campus des métiers qui s'appelle « territoire intelligent » et qui regroupe tout ce qui va à la fois de bâtiment intelligent à ville intelligente, à Internet, les objets, objets connectés. Tout ce qui peut concerner les applications du numérique. Ces trois projets ont été acceptés et j'étais hier à Besançon, à l'invitation de Najat Vallaud-Belkacem qui labellisait ces campus des métiers.

Donc trois campus des métiers en Bourgogne, trois en Franche-Comté. Il y en avait déjà un, donc deux nouveaux en Franche-Comté. C'est une bonne nouvelle. Une belle nouvelle.

Et donc pour notre université, Christelle Serée-Chaussinand sera la référente en lien avec le Rectorat pour le suivi de ces projets de campus des métiers.

Je voudrais également saluer l'élection de Jean Vigreux qui a été élu à la future direction de la MSH en début de semaine dernière. Jean prendra ses fonctions le 1^{er} ou le 2 avril prochain. Il a fait une présentation d'un projet qui nous a tous convaincus et je crois qu'il a été élu pour diriger la MSH avec une très forte majorité.

Voilà les différents points que je voulais vous apporter en information en ce début de conseil. Simplement, il s'est passé beaucoup de choses depuis que l'on ne s'est vu.

Et puis avant de rentrer dans l'ordre du jour, je voudrais aborder deux points supplémentaires.

D'abord, nous avons reçu un texte qui est proposé par Peggy Cénac-Guesdon sur la situation financière de l'université. Alors, il se trouve que je ne l'ai pas. On va vous le distribuer. Qui est un texte qui a mon plein assentiment.

Est-ce que vous en avez la version papier, les uns et les autres, ou est-ce qu'on prend le temps de le lire peut-être, on le projette ? On peut prendre le temps de le lire. Tout le monde l'a reçu déjà ? Vous l'avez tous lu, tous reçu ? Voilà.

Vous savez que je ne suis pas un grand fan des motions, mais ce texte me paraît tout à fait équilibré.

Peggy, vous qui avez pris l'initiative, si vous voulez nous en dire un petit mot, mais moi, je serais tout à fait favorable à ce qu'on le vote à l'unanimité. Mais peut-être vous voulez nous dire un petit mot, un petit commentaire.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, je n'ai pas forcément grand-chose à ajouter par rapport à la motion elle-même. J'ai proposé cette motion suite à la discussion du dernier conseil. Donc la proposition de motion nous avait été soufflée par les membres de la délégation que l'on a reçue. Donc on avait convenu que je proposerais un texte pour demander des moyens supplémentaires à l'État. J'ai donc fait parvenir cette motion. Je pense que vous l'avez tous reçue par...

Le Président.- Merci. Oui, Geoffrey ?

M. Ricard.- Oui, c'est simplement pour indiquer une position pour l'UNI concernant la motion. Donc l'UNI votera contre cette motion parce que nous partons du principe que l'université a la possibilité d'aller chercher de nouvelles sources de financement, l'université ne le fait pas. Il faut arrêter de faire... Le modèle du tout public ne fonctionne plus et cette motion va encore dans ce sens. C'est se voiler la face. Et aujourd'hui l'université doit plutôt prendre une motion pour aller chercher des nouvelles sources de financement, notamment en lien avec les entreprises, plutôt que de s'obstiner à toujours aller demander du financement public.

Le Président.- Valentin ?

M. Gomes.- Par rapport à la motion, donc moi, personnellement, je partage évidemment le fond. Nous partageons le fond de ce qui est dit dans la motion. On irait même aussi un peu plus sur l'avenir, à savoir que là, le bilan du gouvernement qui demande d'accueillir plus d'étudiants mais qui ne donne pas plus de moyens, donc il faut le mettre... Donc c'est bien de mettre le gouvernement devant ses contradictions, mais aussi voir vers l'avenir. C'est-à-dire que les prochaines élections vont être déterminantes pour notre modèle d'enseignement supérieur et de

recherche et de mettre nos politiques nationaux devant leurs responsabilités. Mais nous partageons évidemment le fond de la motion et nous voterons pour.

Le Président.- Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Tania ?

Mme Carnet.- Alors, pour l'UNSA, exactement nous partageons aussi cette motion avec la FSU et nous aussi, nous menons un combat vis-à-vis du ministère pour que l'État, à tous les niveaux, pas qu'à l'Éducation nationale, s'engage dans les décisions qu'il prend.

Le Président.- Merci. D'autres commentaires ? En tout cas, moi, je voudrais remercier Peggy pour cette initiative. La façon d'exprimer les choses me paraît tout à fait appropriée.

Je vais quand même essayer de répondre à Geoffrey quand même avant de la soumettre au vote.

Geoffrey, on cherche des ressources propres. Je voudrais simplement rappeler un chiffre que j'ai peut-être eu l'occasion de présenter devant ce conseil d'administration.

Le budget de notre service de formation continue en alternance est de 8,5 millions d'euros alors même que notre dotation globale de fonctionnement, enfin notre subvention pour charges de service public, ce que l'on appelait autrefois « la dotation globale de fonctionnement », est de l'ordre de 20 millions d'euros. Donc vous voyez que le budget du SEFCA atteint pratiquement 50 % de la dotation État qui est notre dotation de fonctionnement. C'est dire si on est actif dans la recherche de financements.

Je vous parle ici de la formation continue, je pourrai vous parler également de la taxe d'apprentissage. Vous savez qu'on a tous été très inquiet, suite aux dernières lois sur le fléchage des crédits « taxe d'apprentissage ». Sur l'année 2016, notre taxe d'apprentissage a augmenté d'environ 30 % par rapport à l'année précédente et on a touché environ un petit peu plus de 3 millions d'euros de taxe d'apprentissage. Nous faisons partie des universités qui, entre 2015 et 2016, sont les universités qui ont le plus augmenté leur collecte de taxe d'apprentissage.

Alors, tout cela, bien sûr, ce n'est sûrement pas assez. Il faut faire plus, il faut faire mieux, il faut diversifier, mais je pense que nous nous battons déjà. Très bien, d'ailleurs. Une autre façon de voir, c'est... Vous voyez, si vous additionnez SEFCA plus taxe d'apprentissage, cela fait plus de 50 % de la DGF.

Alors, on peut critiquer cela. On peut dire qu'en fait, cela veut bien dire finalement que l'État se désengage et que l'on a une part de plus en plus importante de nos ressources qui est une part que l'on doit aller chercher, c'est vrai, mais le monde est comme cela. Toujours est-il que je crois que l'on ne peut pas raisonnablement dire que l'université de Bourgogne ne s'engage pas pour aller chercher et dégager de nouvelles ressources et, bien sûr, on va continuer et, bien sûr, on a l'Espace Entreprises qui est là.

Je suis d'accord avec vous, il faut que l'on continue le travail qui est engagé auprès des entreprises pour aller chercher des ressources propres. Mais tout cela, c'est un travail de fond. C'est un changement de culture. Créer des chaires d'entreprise, par exemple. On l'a déjà fait, on va continuer de travailler sur des chaires d'entreprise. Tout cela, on va le faire effectivement dans le futur. Cela prend des années à se construire, mais je crois vraiment que l'on a pris le bon chemin sur ce plan-là.

Oui, vas-y.

M. Ricard.- Je salue les efforts que l'université a faits. Je ne disais pas qu'aucun effort n'avait été fait. Je pense juste qu'il faut arrêter de vouloir en permanence aller chercher plus de fonds publics et justement aller donc dans le sens d'aller chercher plus de fonds privés.

Le Président.- Il faut des fonds privés et des fonds publics mais je suis d'accord que l'on a besoin...

M. Ricard.- Il faut les deux, mais il faut arrêter à un moment de vouloir aller chercher des fonds publics.

M. Rollin.- (*Hors micro*) On est quand même encore un service public.

Le Président.- Mais dans le modèle économique dans lequel nous sommes actuellement, où les universités sont largement financées par l'État, je trouve qu'il est anormal que l'État nous donne une mission de service public d'accueil des étudiants et que les flux étudiants augmentant, on n'ait pas la contrepartie financière. De la même façon, je trouve anormal que les salaires des fonctionnaires étant des salaires État, même s'ils nous sont dédiés, l'État ne prenne pas à son compte le GVT.

Je vais simplement vous donner, à ce titre, sur le GVT, les résultats d'une étude qui vient d'être menée par la Conférence des présidents d'université qui, à partir d'un modèle qui est un modèle de calcul qui a été fait à partir d'outils développés par la DGESIP et même qui a été fait par l'État, montre qu'environ trois quarts du GVT est un GVT qui relève de la stricte décision de l'État. Cela veut dire qu'il conviendrait a minima que l'État compense les trois quarts de ce GVT, ce qui n'est pas le cas.

Donc dans l'état actuel du modèle dans lequel nous sommes, il est indispensable que l'État fasse un effort pour contribuer à le financer.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, moi, je vais simplement répondre à l'UNI parce qu'il me semble encore que l'université est un service public de l'État. Sauf s'il y a eu des modifications dans les 24 heures, qui m'auraient échappé, mais c'est un service d'État. Un service national en plus. Donc déjà l'État nous impose un certain nombre de règles. On pourrait déjà, rien que sur la partie du fonctionnement, les décisions qui sont prises de la non-compensation du GVT, vous avez parlé de la masse salariale d'État et des statuts, mais aussi l'obligation d'accueillir tous les étudiants sans financement en face.

On voit bien même sur la réforme des masters où on va avoir quand même l'obligation d'accueillir les étudiants et, heureusement. Moi, je dis « heureusement » là-dessus que l'on ait cette obligation.

Donc de dire « il faut arrêter de se tourner vers l'État », non, c'est l'État qui nous donne l'ordre. D'ailleurs, moi, dans vos informations, il y a une interrogation qui quelque part m'interpelle puisque vous avez dit, parce qu'en gros, c'est cela, « pour sauver la filière IAE au Creusot, les collectivités vont payer ». Cela me fait penser finalement un peu à l'Éducation nationale.

Vous savez, on nous dit que l'école primaire est nationale. Elle n'est pas nationale puisque c'est chaque collectivité qui finance l'école primaire sur son territoire, avec des inégalités importantes.

Donc c'est savoir si l'enseignement supérieur, c'est vers cela qu'il se dirige ou pas. Mais pour le moment, l'enseignement supérieur est un service public, d'État, national, et il me semble tout à fait normal de se tourner vers celui qui est notre donneur d'ordre, qui nous donne les consignes de comment on doit, quels sont les enseignements qui doivent être dispensés, qui accrédite les formations, vers lequel on doit se tourner pour nous donner les financements.

Le Président.- Merci pour cette intervention. Plus d'interventions sur ce sujet ?

Donc je vais soumettre à votre approbation la motion qui nous a été proposée par Peggy Cénac-Guesdon.

Qui s'oppose à cette motion ? Une opposition.

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Très bien, je vous remercie.

27 voix pour, 1 voix contre

Et puis avant d'entrer dans l'ordre du jour, j'ai un deuxième texte à vous proposer, cette fois-ci à mon initiative. Alors, je ne sais pas si on l'a à l'écran également.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Je ne crois pas. On va le distribuer.

Le Président.- D'accord. Je vous explique très rapidement le contexte. Je suis, depuis le début de mon premier mandat pratiquement, sollicité par les acteurs de Nevers et de la Nièvre pour que nous ouvrons, que notre université ouvre à Nevers une antenne de PACES, c'est-à-dire la première année des études médicales et de santé.

Il s'agirait à Nevers que des étudiants isolés, sans enseignement en contact physique, sans tuteur en contact physique, avec pour seul contact des écrans d'ordinateur, puissent bénéficier des cours de première année de médecine et, de ce fait, puissent concourir au concours de la première année des études de santé, avec un argument qui est un argument qui est avancé de démocratie territoriale au sens où il y a à Nevers, et ce que je veux bien croire, et dans la Nièvre, des étudiants qui sont des étudiants talentueux et quand ils veulent suivre des études de médecine, ils doivent venir à Dijon.

Je m'oppose fermement à cette demande des élus de Nevers et de la Nièvre depuis pratiquement le tout début de mon premier mandat. Je m'oppose très fermement en développant des arguments qui sont à la fois des arguments économiques et puis surtout des arguments qui sont des arguments pédagogiques parce que je ne vois pas comment des étudiants qui seraient isolés à Nevers, avec pour seul contact des écrans d'ordinateur, seraient placés dans des conditions de réussite au concours de première année de médecine qui seraient des conditions équitables par rapport aux étudiants qui sont à Dijon, qui vivent déjà dans des conditions difficiles cette première année des études de santé.

J'explique ceci depuis pratiquement quatre ans maintenant et depuis pratiquement quatre ans, je me heurte à une sorte de méthode Coué qui est en permanence de dire « nous allons ouvrir une première année d'études de santé à Nevers » et donc actuellement, alors que je m'en suis expliqué en tête-à-tête et en public et de façon itérative au maire de Nevers, au président du Conseil départemental de la Nièvre et à différents grands élus de la Nièvre, on voit ici et là dans les médias l'annonce qu'une première année de médecine va ouvrir en septembre prochain à Nevers.

Je reste fermement opposé à cette proposition pour des arguments pour lesquels, même si à un moment donné l'Agence régionale de santé a dit qu'elle pourrait financer certains surcoûts... Mais on sait que cela ne vaut que le temps pendant lequel la personne qui est en place tient sa position, le fait que la personne qui a fait la promesse n'est plus en fonction. Mais il y aurait nécessairement des surcoûts d'infrastructure. Mais surtout je trouve que ce n'est pas honnête vis-à-vis des étudiants et je pense que si la Nièvre veut former bien des étudiants en médecine, alors il faut que l'on identifie des jeunes talentueux et qu'on leur donne des bourses pour venir faire des études à Dijon et ces jeunes seront mis dans des conditions équitables.

Bref, cela fait quatre ans que cela dure. Plus de quatre ans. Et donc face à ce passage en force, moi, je voudrais vous proposer aussi ma petite... pas une motion, mais un texte, un vœu que l'on vous a distribué qui est la demande que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne soit solidaire de la position du Président et que le conseil d'administration ne valide pas cette ouverture d'une PACES à Nevers et, de fait, je vais répondre aux communiqués de presse par des communiqués de presse et je communiquerai également par la presse. Et si la voix du Président ne suffit pas aux élus de la Nièvre, peut-être que la voix du conseil d'administration de l'université de Bourgogne sera suffisante.

Je voudrais vous dire qu'à l'heure où on est tous en train de faire des efforts considérables, de toute la communauté, pour rationaliser son offre de formation, on ne peut pas faire cela et je ne veux pas non plus que l'on s'engage dans des choses qui seraient des choses qui seraient également extrêmement malhonnêtes vis-à-vis des étudiants.

Alors, je peux prendre quelques minutes également pour discuter de cela.
Valentin ?

M. Gomes.- Oui, pour bien connaître le dossier puisque je suis Nivernais et pour avoir été à Nevers le 4 février dernier pour les JPO de la fac de droit et pour avoir été avec M. le Doyen, avoir entendu le même discours du maire, il y a beaucoup d'élus neversois qui sont de très bonne foi et qui ont vraiment... Ils sont venus me voir. Pas le maire, par contre. Qui sont venus me voir pour m'expliquer, pour me poser des questions, pour me demander mon avis.

Je leur ai donné le même avis qui est le vôtre, qui est que c'est malhonnête envers les étudiants de leur faire croire qu'ils auront les mêmes chances en étant à Nevers qu'en étant à Dijon. Sachant que là, on est dans une filière extrêmement particulière pour la PACES qui est un concours. Donc un concours, cela veut dire conditions d'égalité et donc cela veut dire que s'il n'y a pas ces mêmes conditions d'égalité, cela veut dire un an perdu pour ces étudiants et, honnêtement, je n'ai pas envie d'être malhonnête et nous n'avons pas envie d'être malhonnêtes avec ces étudiants. Donc cela, c'est d'une part.

Et dans le discours du maire... Ce sont des éléments que je vous apporte. Dans le discours du maire qui a été fait au moment des JPO, il a parlé, sans l'accord évidemment de l'université, d'une troisième année de licence en droit privé. Il a parlé d'un IUT. Il a parlé de la PACES en disant - je cite - qu'il ne manquait plus que « le coup de pouce du président » alors que ce n'est totalement pas vrai même si, évidemment, beaucoup d'élus ont été totalement de bonne foi et sont venus me voir pour me demander des explications et ont totalement compris les explications que j'ai pu leur donner sur place.

Je pense qu'il faut une cohérence dans l'action qui est portée sur les sites territoriaux, c'est-à-dire que l'on pèse aussi sur les forces qui sont en présence, donc l'ISAT qui est très forte avec un nouveau département « Infrastructures routières » qui marche bien et avec une faculté de droit qui fonctionne aussi très bien. Je pense qu'il faut travailler là-dessus, mais pas partir avec des considérations politiques et faire croire aux étudiants de la Nièvre qu'ils auront les mêmes chances en ayant la PACES à Nevers.

Le Président.- Merci, Valentin. Vincent ?

M. Thomas.- Effectivement, je peux témoigner comme Valentin du discours offensif et totalement irréaliste qui est tenu et qui tient de la méthode Coué, tu l'as dit tout à l'heure, Alain, qui est tenu notamment par le maire de Nevers. Cela n'a absolument aucun sens. C'est-à-dire qu'il n'est plus en demande, il est dans la revendication, m'a-t-il dit. Il a effectivement prétendu que le Président de l'université était complètement sourd, ne voulait pas entendre, etc.

Simplement, au moment où j'ai tenté de lui expliquer quelles étaient nos contraintes, et notamment financières, mais réduire l'ouverture d'une troisième année de droit, pour prendre l'exemple que je connais le mieux, à des questions financières, c'est totalement, enfin, irresponsable. C'est-à-dire qu'il faut mettre des collègues devant les étudiants si l'on veut qu'il y ait un minimum d'échange pédagogique. Enfin, il me semble que l'on ne peut pas tout faire par Internet et par la visioconférence. Que cette soutenabilité pédagogique, ni la communauté urbaine de Nevers... enfin, la communauté d'agglomération de Nevers, ni la Mairie de Nevers, ni le Conseil départemental de la Nièvre ne peuvent l'assumer. Or, on est déjà à des taux d'encadrement à Dijon extrêmement faibles.

À ceci s'ajoute, pour enfoncer le clou, sur la licence Droit, une possibilité qui est offerte à Dijon en troisième année de choisir parmi six matières à TD. On a une vingtaine d'étudiants maximum qui valident leur deuxième année de droit à Nevers. Cela signifie qu'il faudrait ouvrir par souci d'égalité six groupes de TD pour 20 étudiants qui se répartiraient dedans.

Sans compter évidemment les coûts complets du taux horaire, qui est en réalité à 150 euros et pas à 50 euros si l'on calcule la valeur complémentaire. Le coût des fluides parce que mise à disposition par Nevers des bâtiments, il n'y a rien sur les fluides, rien sur le coût de fonctionnement, le gardiennage, l'augmentation du fonds documentaire, etc. etc.

Bref, une sorte de discours totalement irréaliste et, à mon avis, irresponsable.

Et dès lors que j'ai commencé à avancer ce type d'argument, il y avait plusieurs élus, un élu du Conseil départemental, un autre élu de la communauté d'agglomération sont restés, mais le maire a tourné les talons et est parti. C'est-à-dire que l'on est dans le déni même de discussion. On est sur une pétition de

principe qui est absolument incroyable de la part de quelqu'un qui est censé être responsable.

Je n'ai pas été le seul à être choqué. Je pense que les autres élus présents étaient assez, on va dire, étonnés, pour utiliser un euphémisme, par le discours et l'attitude du maire de Nevers très clairement, j'en témoigne, et dans le même sens que tu disais, Valentin.

Le Président.- Je voudrais vous dire - je vais te donner la parole, Philippe – que, bien entendu, je suis et nous sommes tous conscients des difficultés de la situation dans la Nièvre et à Nevers et de la nécessité d'une implantation forte et robuste de l'enseignement supérieur à Nevers.

On est totalement imbibé de cette conviction et, de fait, à Nevers, au cours des années passées, Valentin l'a dit, on a ouvert un nouveau département qui s'appelle « Infrastructures » à l'ISAT parce qu'on a cette pépite véritablement connue nationalement à Nevers qui est l'ISAT qui se trouve, de fait, en compétition dans un tissu d'écoles d'ingénieurs automobiles et aéronautiques qui est un tissu très compétitif et il fallait que l'on aide l'ISAT à se renforcer et à se différencier.

Donc il y a deux ans, je crois, on a voté, rappelez-vous, vous n'étiez peut-être pas tous là, mais une rallonge de budget à l'ISAT d'environ 120 000 euros précisément pour les aider à développer ce nouveau département parce que là, il y a un avantage compétitif très fort pour Nevers et la Nièvre et puis on a également décidé tous ensemble, c'était il y a deux ans, je pense, également, d'ouvrir la première année de licence Éducation Formation à l'ESPE de Nevers parce que là aussi c'est important et qu'avoir de jeunes enseignants qui resteront enseigner dans la Nièvre, c'est aussi quelque chose qui est important pour la dynamique économique de la Nièvre.

Mais ces deux choses-là, j'ai le sentiment que les responsables du Département, de l'agglo et de la Ville de Nevers, en tout cas ceux qui viennent me parler, ne voient pas cela et veulent plus. Ils veulent autre chose alors que nous avons fait, à travers EFEC et à travers Infrastructures routières, tout ce qui était vraiment raisonnablement faisable pour notre université.

Donc je voulais partager cette chose avec vous et comme on est rentré dans une sorte de bataille médiatique, je pense qu'il faut aussi que je puisse communiquer largement dans les médias puisque, de toute façon, ils ne comprennent que cela.

Philippe, tu voulais intervenir.

M. Salvadori.- Là-dessus, au nom du bloc nivernais, puisque Nivernais je suis aussi, c'est un peu paradoxal de nous demander de voter ce vœu dans la même séance où on a retiré de l'ordre du jour la fermeture d'AES au Creusot parce que la collectivité locale a abondé au maintien de cette formation. Cela ne me semble pas, en termes médiatiques, parfaitement cohérent.

Cela nous fait toucher du doigt, en tous les cas, la difficulté qu'il y a à faire tenir ensemble une politique d'aménagement territoriale et la nécessaire solidarité des territoires dans une très grande et trop grande région comme l'est Bourgogne-Franche-Comté.

Pour un département excentré qui est le plus pauvre des départements de Bourgogne-Franche-Comté, tu viens de rappeler, Alain, que l'université avait honoré un certain nombre de ses devoirs de solidarité envers la Nièvre et c'est parfaitement vrai. Je crois que dans la Nièvre, tous les élus, y compris le maire de Nevers que je n'ai pas à défendre, en sont, quoi que l'on en dise, conscients. Qu'ils trouvent, c'est

leur logique... Et après tout, je pense que c'est à eux de savoir ce qui est bon ou pas pour leur département et leur ville. Je n'ai pas envie, moi, d'entrer dans une sorte de stigmatisation de tels ou tels responsables locaux.

Moi, je ne m'associerai pas et je m'abstiendrai parce que je pense que ce n'est pas un bon message. D'autant qu'il y a, par ailleurs, le Vice-président étudiant l'a rappelé incidemment, d'autres demandes, d'un IUT, d'autres formations. Alors, on va faire quoi par rapport à cela ? C'est-à-dire que l'on segmente nos réponses ou on essaie de rendre cohérente une politique d'accompagnement de l'enseignement supérieur dans la Nièvre ?

Je pense que ce qui va vers la segmentation, c'est-à-dire que l'on traite aujourd'hui par une fin de non-recevoir... Qui peut être fondée. Moi, j'entends parfaitement les arguments pédagogiques, mais ils sont aussi valables pour bien d'autres formations sur des sites délocalisés.

Est-ce que l'on s'arrête là ou est-ce que l'on a une proposition cohérente pour le développement de la Nièvre et de l'enseignement supérieur dans la Nièvre ? Je pense que l'on ne peut pas... En ne se polarisant aujourd'hui que sur un des éléments du débat, on n'aide pas le public nivernais et les responsables nivernais à prendre conscience des limites de ce que nous pouvons leur apporter. Je préférerais vraiment que l'on mette toutes les cartes sur la table et que l'on réponde à l'ensemble des demandes faites par les élus et les élus locaux notamment pour ce qui est des filières techniques.

Alors, la revendication de l'IUT, je ne sais pas si c'est en ces termes qu'il faut répondre mais, en tous les cas, il y a bien une demande large et là, nous ne répondrons que partiellement, quel que soit, je le redis, le bien-fondé de notre argumentation pédagogique. Je souscrirai tout à fait aux réticences face à un enseignement un peu distribué en l'air et loin.

Là, il s'agit d'autre chose. Il s'agit de régler les relations entre l'université de la Bourgogne et l'un des territoires qui constituent la Bourgogne-Franche-Comté et là, cela me paraît quelque peu abrupt. Une fin de non-recevoir qui claque des portes alors que je pense que le dialogue, même si vous avez rappelé les conditions un petit peu particulières de ce dialogue, doit être maintenu.

Le Président.- Le dialogue, il est ouvert depuis quatre ans sur ce thème, Philippe, et sur l'IUT, le dialogue, il est ouvert aussi et Frédéric qui connaît très bien ce dossier et qui l'a porté également peut vous en donner les éléments.

M. Debeaufort.- Le dialogue, il existe puisque ce matin, de 10 h 00 jusqu'à 13 h 15 de l'après-midi, j'ai été avec deux vice-présidents de l'agglomération de Nevers, ses services et le cabinet conseil qui les accompagne sur leur schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc le dialogue, il y est.

On s'est déjà rencontré avec Jean Suisse, depuis que Jean Suisse a pris ses fonctions, sur les sites cinq ou six fois avec le COPIL, donc le groupe de pilotage qui prépare le schéma local de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ils nous ont envoyé la proposition hier soir, donc qui est arrivée à 21 h 00. J'ai passé la nuit à la relire et je travaillais ce matin avec l'équipe in situ. C'est eux qui sont venus à Dijon parce qu'il y a une réunion demain à ce sujet. Donc le dialogue, il existe. Il y est. Ce n'est pas une fermeture totale.

Sur la PACES, c'est clair et net que pour les raisons qu'a évoquées le Président, ce n'est pas raisonnable d'y aller. Il y a d'autres pistes.

L'IUT, on y réfléchit. On a fait une demande conjointe avec les élus auprès du ministère pour avoir des postes spécifiquement fléchés pour Nevers, pour l'aménagement de la Nièvre et l'accompagnement. Cela a été un refus du ministère.

On a travaillé sur un dossier d'IUT qui était très avancé, y compris technique, avec tous les besoins, les équipements, le tissu d'entreprises qui pouvait accueillir les étudiants, etc. Nous avons eu un petit coup de frein du côté du Rectorat puisque ce projet d'IUT risquait de porter concurrence à deux BTS en énergie, en particulier. Donc le dialogue, il y est.

On a discuté encore pendant plus d'une heure ce matin toujours sur les possibilités d'IUT. Sachant qu'au jour d'aujourd'hui, comme vous le savez, on est plutôt sur une réduction de l'offre de formation. Donc ce n'est pas pour aller mettre des moyens à Nevers alors que l'on est obligé de les enlever ici. Le jour où on a les moyens de développer à Nevers ou de pouvoir débloquer des financements pour développer à Nevers, on y va et on n'est pas fermé.

On réfléchit sur des duplications de licences pro qui tournent bien sur Dijon ou ailleurs et qui pourraient être dupliquées sur la Nièvre. On réfléchit à d'autres dispositifs de formation. Il y a aussi peut-être des possibilités de développement de BTS qui pourraient alimenter des licences pro sur le site de Nevers dont, au jour d'aujourd'hui, le vivier de BTS n'est pas suffisant pour alimenter des licences pro. Donc il y a plein de pistes.

Il y a 13 fiches d'action pour l'enseignement supérieur dans ce document sur lesquelles on travaille. Donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de dialogue. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de piste. Sauf que sur la partie PACES, ce n'est vraiment pas raisonnable.

Le Président.- Merci. D'autres interrogations ? Philippe et puis... Tania.

M. Salvadori.- Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de dialogue et je souhaite simplement que l'on maintienne ce dialogue à un niveau de qualité et que l'on ne donne pas, alors que l'on est bien d'accord et vous l'avez argumenté qu'il n'est sans doute pas nécessaire d'ouvrir dans ce contexte-là. Il a quand même fallu que je pose cette question pour que l'on sache quels sont véritablement la demande et l'ensemble des demandes nivernaises et l'état d'avancement du dossier. Ce n'était pas simplement une histoire de polarisation sur la PACES.

Donc moi, je ne vois pas la nécessité d'un vœu, et d'un vœu unanime de surcroît, pour dire simplement que nous avons, nous voulons une politique équilibrée entre le département de la Nièvre et l'université de Bourgogne. Je trouve la façon de faire, la méthode en l'occurrence, légèrement disproportionnée surtout eu égard à la réponse que nous avons donnée au Creusot. C'est une question d'équilibre.

Le Président.- Très bien. Vous vouliez intervenir et puis Vincent interviendra ensuite.

Mme Carnet.- Juste un mot pour vous dire qu'en l'état, on a cette proposition le jour même de la séance. L'UNSA n'a pas eu le temps de réfléchir et nous n'avons pas assez d'éléments pour pouvoir nous prononcer. Donc nous nous abstenons.

Le Président.- Vincent ?

M. Thomas.- Juste pour livrer un élément, on va dire factuel, au débat. Il y a plus d'étudiants de l'université de Bourgogne dans la Nièvre qu'en Saône-et-Loire. Clairement, Nevers est déjà... enfin, n'est pas abandonné par l'université de Bourgogne et, en Saône-et-Loire, si la communauté urbaine s'est engagée fortement, c'est parce qu'effectivement, elle estime qu'il n'y a pas suffisamment, dans le bassin du Creusot Montceau, d'étudiants. Et très clairement, les chiffres sont là, il y a plus d'étudiants à Nevers et dans la Nièvre qu'en Saône-et-Loire.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Oui, alors, quand même !... (*Micro*) Décidément... Sur les chiffres de ceci et de cela. Chacun sait que les deux tiers des étudiants de la Nièvre n'étudient ni dans la Nièvre ni à l'université de Bourgogne, mais à l'université de Clermont-Ferrand ou directement à Paris. Donc il y a cela aussi à prendre en compte. C'est une question de géographie. C'est une question aussi de flux, de transport, etc. Donc je pense que la comparaison avec la situation de la Saône-et-Loire n'est pas tout à fait efficace.

Et je rappelle quand même, puisqu'on en est à parler des chiffres, que les Nivernais payent des impôts pour financer et soutenir une action régionale. La Région soutient l'université de Bourgogne. Je pense raisonnable, au-delà de l'histoire de la PACES, que de temps en temps les impôts des Nivernais permettent aux étudiants de la Nièvre d'étudier en Bourgogne et dans la Nièvre plutôt que d'aller ou en Auvergne ou en Rhône-Alpes ou en Île-de-France et, demain, peut-être en région Centre puisqu'à Cosne-sur-Loire, on part de plus en plus vers des horizons ligériens.

Donc c'est une question d'aménagement global du territoire. Je pense que sur ces questions, il faut agir avec prudence et délicatesse diplomatiques.

Le Président.- Valentin ?

M. Gomes.- Oui, je tiens à confirmer qu'en comptant les BTS et tout l'enseignement supérieur sur Nevers, Nevers est la deuxième ville étudiante de Bourgogne. Donc cela est un élément très important et il faut rappeler que les élus neversois, depuis maintenant de nombreuses années, ont fait le choix de l'enseignement supérieur et d'investir dans cet enseignement supérieur justement parce qu'ils savent que c'est un investissement d'avenir pour la région, pour l'organisation du département qui malheureusement est un département qui malheureusement souffre depuis de nombreuses années de la désertification, etc. Et je tiens à saluer par rapport à mes premiers propos aussi la bonne foi de nombreux élus neversois par rapport à cet engagement depuis de nombreuses années qui est sans faille et qui sont présents à chaque fois justement pour soutenir l'enseignement supérieur, soutenir l'université.

Le Président.- Merci. Oui, Vincent ?

M. Thomas.- Juste à nouveau, dans le sens de ce que vient de dire Valentin. On entretient d'excellentes relations avec les élus nivernais et j'ai fait part tout à l'heure, je veux dire, d'une discussion un petit peu tendue, mais c'est parfaitement exceptionnel. C'est-à-dire que très clairement, on entretient de très bonnes relations avec tous les élus, l'ensemble des collectivités locales, municipalités, département, communauté d'agglomération de Nevers. C'est vraiment... Ce que j'ai décrit tout à l'heure était parfaitement exceptionnel dans nos relations.

Le Président.- Merci et d'une certaine façon, je comprends complètement que dans le contexte économique de Nevers et de la Nièvre, les élus de ce département et de Nevers et de l'agglomération de Nevers cherchent des solutions. Évidemment, ils sont dans leur rôle en cherchant des solutions et cela est tout à fait normal. La limite, c'est que sur ce projet spécifique, il y a vraiment quelque chose qui n'est pas rationnel alors même qu'il y a beaucoup de choses qui sont des choses utiles et raisonnables à faire.

L'IUT en est une, d'ailleurs, et ce n'est pas de notre fait si on n'a pas pu pour l'instant donner suite. On est allé ensemble à Matignon, avec les élus de la Nièvre pour chercher des moyens spécifiques et le maire de Nevers a préféré aller négocier seul et, de fait, je crains qu'il n'ait pas eu les bonnes informations.

Donc on est tous convaincus de la nécessité de développer l'enseignement supérieur dans la Nièvre, tous convaincus de l'exigence démocratique qu'il y a à faire cela mais, en même temps, dans la situation qui est la nôtre, moi, je ne souhaite pas que l'on prenne des décisions qui sont des décisions qui ne sont pas rationnelles et qui, en plus, sont des décisions qui ne sont pas honnêtes pour les étudiants parce que faire croire à des étudiants qu'ils seront dans de bonnes conditions pour préparer une première année de médecine à Nevers, c'est vraiment leur donner de faux espoirs, les amener sur de fausses pistes, et je trouve qu'indépendamment de la question budgétaire, c'est quelque chose qui humainement n'est pas souhaitable.

Ceci étant, on a un petit peu de temps aujourd'hui, on n'a pas un trop gros ordre du jour et je suis content que l'on puisse prendre le temps de discuter de ces questions de fond. Donc je vous soumetts cette proposition de vœu, ceci étant.

Donc est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept... Huit... Neuf, c'est cela ? Neuf abstentions.

Est-ce qu'il y a des personnes qui refusent de participer au vote ?

Très bien, merci.

Madame Beau, vous voulez...

Mme Beau.- (*Hors micro*) J'étais sortie malheureusement parce qu'il y avait un appel urgent. Donc je n'ai pas entendu de quoi on parlait. Si c'est la PACES à Nevers, je veux simplement rapporter que le doyen de la faculté de médecine est plutôt maintenant favorable à cette PACES, vous le savez.

(*Rires*)

Le Président.- Il est mitigé... On va dire qu'il est mitigé. Il est mitigé.

Mme Beau.- (*Hors micro*) Il est mitigé... Enfin, la dernière fois que l'on en a parlé, il avait l'air de penser que cela pouvait être un appui.

Le Président.- Oui, c'est possible. Oui.

Mme Beau.- (*Hors micro*) Enfin, je ne sais pas. Il faut probablement discuter avec lui.

Le Président.- En tout cas, moi, j'y suis fermement opposé.

Mme Beau.- (*Hors micro*) J'ai compris.

Le Président.- Fermement opposé.

Mme Beau.- (*Hors micro*) Donc je vais voter pour quand même, si on peut changer mon vote parce que je vais voter pour cette PACES. Donc contre votre motion.

Le Président.- Vous êtes pour la PACES ? D'accord.
Donc cela fait contre la motion ?

19 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions

Mme Beau.- (*Hors micro*) Je suis désolée de cette approximation, mais enfin, on ne peut pas être partout juste au même moment.

Le Président.- Pas de problème. Bien, on va donc... Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Avant de rentrer dans l'ordre du jour à proprement parler, on m'a informée du gel de trois postes. J'aurais déjà souhaité savoir si c'était des gels de postes dont on avait voté la publication ou si c'était des postes qui avaient été libérés depuis. Et dans le cas où ces postes ont été gelés suite à un vote qui était de les ouvrir, je m'étonne que cette décision ne soit pas passée par les conseils, quels qu'ils soient.

Le Président.- Alors, c'est tout à fait exact, mais ils ne pouvaient pas passer par les conseils. En fait, vous savez que l'on a voté une campagne d'emplois en octobre mais que la campagne d'emplois, avant d'être opérationnelle, elle doit être transmise à l'Etat par le Rectorat et donc, pour être transmise, elle a besoin du visa de la Rectrice. Et la Rectrice a souhaité que l'on fasse un effort budgétaire supplémentaire par rapport à ce que nous avons déjà fait, qui était un effort important puisqu'en cours d'année budgétaire, alors même que nous n'étions pas en déficit, nous avons pris des mesures qui sont des mesures assez lucides et courageuses pour faire pratiquement une demi-campagne d'emplois. C'était donc des mesures importantes.

Compte tenu de la situation financière, la Rectrice a souhaité que l'on puisse aller plus loin et donc que l'on fasse un effort sur trois postes supplémentaires. Donc on a pris cette décision de façon rapide parce que la date limite de transmission de la campagne d'emplois était mardi, je crois. Mardi de la semaine dernière, je crois. Il fallait que la décision soit prise le lundi soir, que l'on avait, compte tenu de l'effort qui avait déjà été fait et du nombre de postes qui ont été gelés, assez peu de possibilité de faire des efforts supplémentaires.

Bien évidemment, ces propositions seront soumises aux conseils du mois de mars, mais on ne pouvait pas, compte tenu de la date à laquelle... Si on n'avait pas fait cela, il n'y avait pas de visa sur notre campagne d'emplois et c'est la campagne d'emplois complète qui aurait été une campagne d'emplois blanche. Donc il m'a paru préférable de prendre une décision sur trois postes.

Tout cela sera, bien entendu, soumis. Il faut que l'on passe en CT, il faut que l'on passe en conseil académique et en CA. Cela sera fait au mois de mars. Et je

préfère que l'on fasse un effort sur trois postes supplémentaires plutôt que de devoir, pour le coup, gérer une campagne blanche qui n'avait pas été discutée.

Je suis bien d'accord, on prend ici une décision sans l'aval des conseils, mais encore une fois je préfère qu'elle soit prise comme cela plutôt que d'avoir une campagne blanche.

Les trois postes en question sont un poste qui est... De tête, c'est un poste à l'IUT du Creusot avec un rattachement recherche au LE2I, qui est un poste de maître de conférences en électronique.

Le second poste est un poste à l'IUT de Dijon-Auxerre qui est un poste en 71^e section, avec un rattachement recherche au CIMEOS.

Et le troisième poste est malheureusement le poste qui est, de fait, vacant à la suite du décès de Laurence Ravillon.

Je voulais dire que la Rectrice est ici dans son rôle de chancelière de l'université. Elle est dans son rôle et dans sa responsabilité. Je pense que l'on est dans des relations de dialogue suffisamment bonnes. Elle est dans sa responsabilité parce qu'au bout du compte, elle a une responsabilité sur la situation financière de notre université et on voit, et l'on va voir dans les mois qui viennent, que beaucoup d'universités sont en déficit. De fait, l'État va probablement accentuer sa pression sur les universités et je préfère que l'on gèle trois postes de plus que d'avoir une campagne d'emplois qui soit une campagne d'emplois complètement blanche. Mais bien entendu, on rediscutera, on remettra tout cela dans le bon sens dans les instances au mois de mars.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui... Alors, cette mesure appelle quand même un certain nombre d'interrogations. Moi, j'en ai une première. J'entends la responsabilité de la Rectrice, mais là, ce n'est pas la Rectrice qui a pris la décision. Elle vous a demandé, mais vous l'avez fait de vous-même, Monsieur le Président.

Moi, je rappelle quand même qu'il y avait un comité technique début février qui était programmé. On avait le temps de se réunir. Que vous avez repoussé à une date... On ne sait même pas si, un jour, il va se tenir, mais on a l'habitude maintenant du fonctionnement du comité technique.

Donc la deuxième question. Moi, je me pose la question. Il suffira que la Rectrice dise « non, je voudrais que vous fassiez cela », nous n'avons plus besoin de réunir le conseil d'administration. Moi, personnellement, je m'interroge sur mon rôle en tant qu'administrateur. Si c'est pour simplement avaliser les décisions que la Rectrice soumet en disant « j'aimerais que vous preniez des décisions », « parce que la Rectrice m'a dit de prendre des décisions, je prends les décisions et après je vous demanderai de les avaliser », moi, personnellement, je me pose la question est-ce que je vais venir encore pendant trois ans dans ce conseil d'administration fantoche. Parce que c'est cela que l'on va devenir si c'est dans ces conditions-là. J'ai peut-être aussi pas mal d'autres choses à faire que de venir simplement écouter une parole à laquelle je ne crois plus.

Le Président.- Je rappelle que la Rectrice est chancelière de l'université et, à ce titre, elle est responsable de la légalité du fonctionnement de l'établissement et de son budget. En l'occurrence, elle était donc dans son rôle en demandant, et je n'ai pas à émettre d'appréciation. Elle était dans son rôle en demandant un effort supplémentaire sur la campagne d'emplois, compte tenu du fait que l'établissement

va être en déficit, et on aura une idée précise du niveau de déficit dans les semaines qui viennent.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Simplement, selon les décisions, cela m'apparaît le début de la mise sous tutelle de l'université, ni plus ni moins. Moi, je vois ce qui se passe dans les collectivités. Quand le préfet commence à donner ce genre de décision aux collectivités, c'est la mise sous tutelle. Nous ne sommes pas loin de la mise sous tutelle.

Ça y ressemble quand la Rectrice prend des... Elle ne prend pas des décisions, d'ailleurs, puisqu'elle vous a soumis, elle vous a demandé de prendre les décisions. À la rigueur, c'est encore plus... Là, cette fois-ci, vous auriez été complètement exonéré si c'était la Rectrice qui avait pris la décision de geler les trois postes. Ce n'est pas elle. Ce n'est pas elle qui l'a prise, elle vous a demandé de faire ce gel de postes.

Donc vous auriez pu aussi rappeler que l'université a des instances démocratiques et qu'il y a un respect à avoir des instances démocratiques et que seule la Rectrice peut s'asseoir sur les instances démocratiques en prenant, de par son titre de chancelière des universités et en tant que responsable de la légalité des actes, de prendre cette décision d'elle-même.

Mais là, cette fois-ci, elle vous a demandé de la prendre et je pense que vous, en tant que Président de l'université, c'est aussi de rappeler que l'université a encore un caractère démocratique et que c'est bien de respecter ses instances démocratiques.

Le Président.- Ce que j'ai fait.

M. Rollin.- (*Hors micro*) Non, la décision a été prise sans que l'on soit passé...

Le Président.- Ce que j'ai fait. Je l'ai rappelé et, néanmoins, la Rectrice a souhaité que je fasse un effort supplémentaire sur trois postes.

Donc bien sûr, on pourra encore une fois... Pardon, Frédéric veut intervenir.

M. Debeaufort.- Enfin, juste pour compléter. Moi, je pense que la Rectrice a quand même pris la décision. Sauf qu'elle nous a laissé quand même le choix et la responsabilité de choisir quel support on gelait.

Le Président.- Tania ?

Mme Carnet.- Oui, j'entends bien. J'entends bien mais cela n'affranchit quand même pas de réunir les instances pour qu'une décision soit prise en instance. Il y a quand même une procédure. Donc ce que je veux dire, c'est que... On comprend... Enfin, moi, je comprends, Monsieur Bonnin, que vous ayez fait cette proposition et je comprends la Rectrice qui vous demande de faire cette proposition. On se sert déjà la ceinture, on se sert encore un petit peu plus la ceinture. Mais cela veut dire que derrière, cela n'affranchit personne de réunir les instances.

Le Président.- Mais cette décision est arrivée en gros un vendredi soir et la date limite était le mardi parce que la décision est arrivée au moment où il fallait que

le visa soit apporté à la transmission de la campagne d'emplois. Donc je n'avais pas le temps matériel et technique de dialoguer et de concerter. Et on a essayé de prendre une décision qui soit la décision la moins mauvaise possible à cet égard, mais on pourra discuter de tout cela.

Je vous propose que l'on rentre dans le vif de l'ordre du jour par l'approbation des verbatim des CA du 21 novembre et du 13 décembre et je vais laisser la parole à Louis.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016 et 13 décembre 2016

M. de Mesnard.- Les verbatim n'ont pas posé de problème, mais Peggy Cénac-Guesdon souhaitait que dans ses interventions, une par verbatim, un cas par verbatim, soient remplacés des mots qui n'étaient pas compréhensibles, par ce qu'elle a dit.

Donc pour déjà le verbatim de novembre, il y avait, page 15, à la fin de l'intervention de notre collègue Peggy, une petite partie qui était incompréhensible et Peggy nous suggère qu'elle a dit « tirer l'échelle d'accès ». Donc la phrase serait : « Nous serons nombreuses et nombreux à ne pas tirer l'échelle d'accès à l'enseignement supérieur ».

Alors, vous savez que normalement, nous ne modifions pas les verbatim parce que sinon, c'est la fin de la notion de verbatim. C'est-à-dire que l'on passerait des CA entiers à discuter chaque mot, donc il n'y aurait plus de verbatim. Or, ces verbatim sont quand même un net progrès par rapport à ce qui se faisait avant puisqu'avant, c'était un simple compte rendu du CA qui sortait, d'ailleurs, souvent relativement longtemps après. Les verbatim, on les produit le plus rapidement possible. Là, il y en a deux, mais c'est parce que ce n'était pas possible d'enchaîner. Il y a deux CA qui se sont suivis, ce n'était pas possible de traiter celui de novembre matériellement en décembre. Donc on se retrouve avec deux verbatim, mais on fait cela le plus vite possible et le mieux possible.

Ici, il y a deux mots. Donc on vous suggère d'accepter la demande de Peggy, donc de remplacer ce que vous voyez à l'écran « intervention incompréhensible » par « tirer l'échelle d'accès ». Alors, non pas « l'accès » pour que cela ait un sens. « Tirer l'échelle d'accès à l'enseignement supérieur ».

Les mots qui suivent dans le message que nous a envoyé Peggy, nous ne les retenons pas parce que nous ne les avons pas au verbatim. Vous voyez ? On ne modifie pas le verbatim. On vous propose de l'accepter très exceptionnellement parce que c'est l'intervention de la personne et ce sont des mots incompréhensibles et qu'effectivement, cela tombe sous le sens que cela devait être quelque chose comme cela qui avait été dit. Mais cela ne s'entend pas suffisamment bien au micro.

Le deuxième cas, c'est pour le verbatim de décembre. C'est page 110. À nouveau, il y a un mot inaudible. Alors, Peggy nous dit que c'est, à la place de « mot inaudible », c'est deux mots, c'est « avant déploiement ». Donc cela deviendrait « enfin, avant l'accès, avant déploiement, à toutes les composantes - était envisagé sur le projet unique ? ».

C'est exactement le même cas, un mot inaudible que l'auteur des propos nous demande de remplacer et cela semble... Honnêtement, je crois que cela ne change pas grand-chose au sens du paragraphe, mais on veut bien vous proposer d'accepter cette, non pas modification, mais cette complémentation du verbatim de décembre.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?
Oui, Jean-Philippe Rolin... Jean-Emmanuel, pardon.

M. Rollin.- Non, on ne siégeait pas du même côté, donc je tiens à mon indépendance.

Non, moi, je vais défendre ce que j'ai toujours dit malgré notre proximité syndicale avec Peggy, mais sur les verbatim, moi, je suis pour ne rien modifier de ce qui est audible à la bande puisque nous avons déjà eu plusieurs fois des cas précédents sur d'autres verbatim et que c'est le principe même du verbatim : si on ne peut pas vérifier un mot sur la bande, c'est de ne pas le modifier. Moi, c'est mon principe que j'ai défendu sur d'autres interventions, d'autres modifications et même des modifications plus importantes. Donc je voterai contre cette demande de modifications.

Le Président.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Jean-Emmanuel, je comprends parfaitement tes réticences. Donc juste apporter en complément d'information qu'étant donné que j'avais noté ces interventions et que les mots étaient inaudibles, j'ai proposé de les modifier en envoyant suffisamment tôt mon message, pensant que peut-être en ayant les mots, en réécoutant la bande, on puisse... Voilà, c'était... Je ne m'offusquerai pas du tout si vous n'acceptez pas de les modifier mais puisque j'avais les mots qui avaient été prononcés, je me suis dit pourquoi pas les remplacer.

M. de Mesnard.- Écoutez, dans ces conditions, ce que l'on vous propose, c'est de ne pas tenir compte de la demande de Peggy Cénac-Guesdon et d'adopter les verbatim exactement comme ils sont, comme ils vous ont été envoyés. D'accord ?

Alors, on va passer au vote.

Pour le verbatim de novembre, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

D'accord, donc c'est noté ? Bien.

25 voix pour, 3 refus de prendre part au vote, 1 abstention

Pour le verbatim de décembre, qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

D'accord, merci.

24 voix pour, 3 refus de prendre part au vote, 2 abstentions

Alors, ensuite c'est de nouveau à moi à avoir la parole.

Nous avons les questions financières mais cela va être extrêmement rapide puisqu'il y a seulement les tarifs, subventions et dons et il n'y a pas de sortie d'inventaire pour une fois.

III) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Donc vous avez tous reçu ce grand tableau Excel qui s'intitule « Diverses questions financières - CA du 14 février 2017 ».

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Même si le montant n'est pas très élevé, je suis surprise et gênée par la dernière ligne du tableau qui nous est soumis au vote, à savoir que nous payons une cotisation à l'Association des Directeurs de Cabinet de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au point où nous en sommes de la saignée sur l'offre de formation, je préférerais que l'on paye une heure de cours plutôt que d'alimenter une nouvelle association bureaucrate.

M. de Mesnard.- Alors, de quelle ligne est-ce qu'il s'agit ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) De la ligne qui dit que l'on paye 150 euros à l'Association...

M. de Mesnard.- Alors, Peggy, le micro.

Mme Cénac-Guesdon.- La ligne qui dit que l'on paye 150 euros à l'Association des Directeurs de Cabinet de l'ESR. C'est la dernière ligne du tableau.

M. de Mesnard.- D'accord. « FRET en cytométrie et en microscopie ».

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Non.

M. de Mesnard.- Non ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Non, la ligne tout en dessous.

M. de Mesnard.- Je n'ai pas la bonne version du tableau. Il y a une ligne qui a été rajoutée, « Association des Directeurs de Cabinet de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ». Je suppose que c'est une association à laquelle adhèrent tous les directeurs de cabinet de présidents d'université. De même, il y a une association... De même il y a une association des vice-présidents de conseils d'administration, des vice-présidents en charge des ressources humaines, etc. etc. Chacun peut en penser ce qu'il veut, mais cela n'a rien d'extraordinaire. La cotisation ne me semble pas élevée, d'ailleurs, pour ce genre d'association.

Mme Cénac-Guesdon.- Les associations existent mais on n'est pas obligé de cotiser.

M. de Mesnard.- Les associations existent mais, en même temps, elles permettent de récupérer des informations et de transmettre des informations et donc cela crée un dialogue entre les universités qui est au-delà du dialogue que peuvent mener les présidents d'université à la CPU. Donc on peut penser ce que l'on veut du dialogue, mais je pense que le dialogue est bon et que les directeurs de cabinet, les vice-présidents en charge des ressources humaines - je crois qu'il y en a d'autres,

d'ailleurs, d'associations, conseils d'administration, etc. -, ceux qui souhaitent se rendre dans ces réunions et rencontrer des collègues et voir comment certaines décisions sont prises, quelles stratégies sont menées, je crois que cela ne peut qu'être bon au fonctionnement de l'université française en général. Cela ne peut que lui donner de l'unité plutôt qu'un morcellement et des universités qui sont confrontées à des difficultés dans leur coin. Je pense que c'est plutôt bien que les universités dialoguent entre elles. La CPU le montre et, à d'autres niveaux plus modestes, ce genre d'associations y contribue aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? D'accord.

Bien, c'est décompté ? D'accord. Je vous remercie.

22 voix pour, 7 abstentions

Alain, je te repasse la parole.

Le Président.- Donc on va maintenant aborder le point IV qui est le débat sur la cartographie de l'offre de formation en master et en licence professionnelle pour le futur contrat. C'est donc Jean-Jacques Boutaud qui va vous présenter ce point.

IV) Travaux du Conseil Académique (CAC) du 09 février 2017

Vote de la cartographie de l'offre de formation Master et Licence Professionnelle pour le contrat 2017-2022

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous. Désolé pour ce petit temps d'atermoiement pour trouver les documents.

Donc nous commençons par la cartographie de l'offre de formation qui reprend les licences et les masters. On va commencer plutôt par... les licences professionnelles.

Je dois dire qu'en CFVU, cela fait l'objet d'un vote à l'unanimité, à la fois pour le vote en licences professionnelles et pour les masters.

Je rappelle peut-être quelques chiffres pour nous situer sur l'évolution de l'offre de formation entre 2012 et 2017 qui n'est pas sans poser question évidemment par rapport à certains critères de soutenabilité, mais ce qui doit d'abord être souligné en termes de capacité de création. Donc c'est un point important à apprécier.

Si on prend déjà le tableau des licences professionnelles que vous avez reçu, il représente 44 mentions et 62 parcours, là où il y avait 45 parcours en 2012. Et nous verrons pour les masters que la progression est de 30 mentions à 53 mentions. On a refait le calcul avec Aline Fulon et Christelle Serée-Chaussinand ce matin. Nous sommes passés de 136 spécialités à 167 spécialités.

Donc il faut dire... Alors, par exemple, on peut se dire que c'est lié quelquefois à un jeu d'options. Dans les anciennes maquettes, on pouvait avoir des options, différents parcours, on va dire, endémiques qui étaient inscrits dans

l'architecture et aujourd'hui les responsables de formation ont transformé ces options souvent en parcours.

Je vois que Peggy est...

Mme Cénac-Guesdon.- C'était juste pour être sûre de bien comprendre parce que les spécialités n'existent plus. Quand on dit que l'on est passé de 136 spécialités à 167 spécialités, est-ce qu'il faut...

M. Boutaud.- À 167 parcours.

Mme Cénac-Guesdon.- Parcours. Mais, du coup, dans les spécialités, il y avait combien de parcours ? Enfin, ce n'est pas le même niveau de granularité, donc c'est... Je voudrais... Est-ce que vous avez une idée du nombre de parcours dans les 136 spécialités ?

M. Boutaud.- Non... Non, non, désolé. Je ne sais pas l'extraire de ce... Mes collègues qui avaient antériorité sur ces dossiers peut-être ? Je renvoie la question.

M. Debeaufort.- La notion de parcours correspond à l'ancienne notion de spécialité.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Non, je crois que je connais des...

M. Debeaufort.- Sauf qu'avant, dans les spécialités, il pouvait y avoir des options.

M. Boutaud.- C'est ce que je disais.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Elles sont transformées en parcours mais...

M. Boutaud.- Oui, c'est cela. En fait...

M. Debeaufort.- Sauf que là, il y a eu des options transformées en parcours. Sauf que normalement, la notion de parcours correspond à l'ancienne notion de spécialité.

M. Boutaud.- Oui...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui parce que ce que je disais c'est que ce n'était pas forcément une création nouvelle...

M. Boutaud.- Cela, Peggy, elle le sait, je pense, évidemment.

Mme Cénac-Guesdon.- ...Enfin, ce n'est pas des parcours qui ont été ajoutés...

M. Boutaud.- Non, non, non. Non, c'est ce que je disais. Je me suis peut-être mal expliqué. On va dire qu'il y a une offre qui devient tout d'un coup exponentielle, mais quand on regarde bien... Alors, moi, je dirais d'instinct que cela

correspond sans doute à peu près au différentiel, c'est-à-dire qu'à l'intérieur des anciennes spécialités qui sont devenues des parcours, il y avait peut-être dans ces spécialités, sans doute dans ces spécialités, par exemple deux ou trois options quelquefois, et ce différentiel que l'on a de 30 et quelques correspond sans doute au jeu des parcours qu'il y avait. Mais bon, aller plus précis... Là, j'y vais un petit peu comme cela à l'intuition mais...

Parce que l'on avait déjà, en fait, abordé cette question en disant « Oh la la ! Mais qu'est-ce que c'est cette... tout d'un coup cette vision exponentielle des formations ? ». Et je vous rappelle qu'à l'époque, on avait regardé et que souvent cela correspondait quand même à...

La différence peut-être, c'est qu'évidemment, c'est une différence de visibilité qui est forte à l'intérieur d'un parcours, cette fois, par rapport à ce qui pouvait être une option parce qu'on va dire qu'une option elle arrive, elle avance un petit peu masquée à l'intérieur d'une ancienne spécialité, là où tout d'un coup elle a un système de visibilité, d'exposition, qui est plus net. Donc c'est plutôt encourageant.

Alors, vous savez que l'on répète si besoin était qu'évidemment, nous votons aujourd'hui une cartographie pour les licences professionnelles et pour les masters mais qu'évidemment, c'est encore soumis à un point qui est le premier point dans le calendrier qui est important, qui est celui de l'accréditation.

Donc nous avons eu un dialogue avec la DGESIP. Vous le savez, la DGESIP a rendu un avis de conformité pour la plupart des mentions mais pas systématiquement. Il y a eu aussi des réserves, avec des demandes de correction pour non-conformité.

Nous avons reçu évidemment au fil de l'eau ces corrections qui sont faites et ces ajouts, ces réponses qui sont faites par les responsables de formation.

Il y a un certain nombre de VP qui sont mobilisés sur cette question-là. On va dire principalement Frédéric Debeaufort, Gilles Brachotte et Grégory Wegmann.

Et ce qu'ils font, ils ne vont pas renvoyer comme cela les fiches une par une. Nous nous sommes entendus sur une procédure qui est très simple finalement, qui est de regrouper par secteur un certain nombre de fiches qui n'inscrivent pas directement les corrections à l'intérieur de la maquette mais précisent la nature des corrections qui sont faites. Comme cela, le délégué à la DGESIP... le conseiller scientifique, pardon, s'y retrouve facilement. Il dit : « Moi, j'avais telle question. Par exemple, je m'étonnais de l'absence d'un conseiller au perfectionnement. Je m'étonnais d'un faible taux de professionnels inférieur à la recommandation ministérielle et à l'injonction ministérielle qui est de 25 %. Donc quelles sont les corrections que vous avez apportées ? Est-ce que vous êtes montés à plus de 25 % ? Donnez-nous des noms, des choses précises ».

Donc les fiches qui sont transmises, qui sont collectées, qui sont un peu agrégées par secteur, sont envoyées ensuite à la DGESIP et aux conseillers scientifiques concernés et donc ils ont une vision très claire de réponse ou non-réponse aux réserves qui étaient faites sur les fiches initiales et les maquettes initiales.

Frédéric ?

M. Debeaufort.- Quand tu dis que nous les avons reçues, on en a un petit peu reçu. On n'a pas encore tout reçu. J'ai reçu des fiches AOF corrigées mais je n'ai pas forcément un courrier de réponse. Je te regarde Vincent parce que (*suite inaudible*).

M. Thomas.- (*Hors micro*) Je me sens coupable.

M. Boutaud.- Oui mais, moi, tu as vu que je ne fais pas cela.

M. Debeaufort.- Mais ce n'est pas nous qui avons...

M. Thomas.- (*Hors micro*) Moi, j'ai envoyé mes fiches AOF.

M. Debeaufort.- Ce n'est pas l'uB qui a décidé de la procédure, c'est la DGESIP qui nous a demandé de procéder de cette sorte, avec la date limite au plus tard lundi matin, 20. Donc c'est pour cela qu'on les a demandées à toutes les équipes pour au plus tard vendredi soir pour que l'on ait le week-end pour regrouper et faire les envois.

Le Président.- Sandrine Rousseaux veut intervenir.

Mme Rousseaux.- Justement, par rapport au retour, une petite précision qui a été faite suite au retour de la DGESIP et puis la préconisation de l'uB. Donc dans le master « Sciences de la terre et des planètes, environnement », un parcours, le numéro 3, était « Vigne, vin, terroir ». Mais entre-temps, le ministère a opté pour une demande dérogative d'une nouvelle mention de master qui est « Sciences de la vigne et du vin » et donc le master « Vigne, vin, terroir » ne sera porté que par cette mention. Donc je tiens à le préciser parce que dans cette offre, elle ne l'est pas encore, mais cela est lié à un petit retard de réponse des responsables.

M. Debeaufort.- Oui, ce qui veut dire qu'il faut reprendre les deux fiches « Sciences, terre, planètes, etc. » sans le parcours local...

M. Boutaud.- Je l'ai mis avec, en exposé sur l'écran.

M. Debeaufort.- ...et la nouvelle fiche sur la nouvelle mention dérogatoire.

Mme Rousseaux.- C'est en cours pour la fin de la semaine. Et puis une toute petite précision dans l'offre de licences professionnelles où la licence professionnelle avec le parcours « Gestion stratégique de l'exploitation viti-vinicole », elle est localisée à Dijon, mais normalement il est prévu, si cette mention ouvre, qu'elle soit réalisée en termes d'enseignement à Mâcon. Alors, je ne sais pas s'il faut le préciser sur la localisation. Je ne sais pas. C'est juste que le site est marqué dessus.

M. Boutaud.- Oui...

Mme Rousseaux.- Voilà pour les choses que je connaissais.

M. Boutaud.- Non, non, mais...

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Moi, j'ai une question naïve parce que les deux points 4 et 5 sont séparés. Je me demande pourquoi la cartographie Master et

Licence professionnelle est passée au CAC alors que la cartographie de la Licence est passée en CFVU. Donc pour les masters, je me dis que c'est peut-être le lien avec la recherche mais, du coup, les licences professionnelles, pourquoi c'est le CAC qui s'est prononcé et pas la CFVU ?

M. Boutaud.- Alors, il faut se tourner vers nos services juridiques parce qu'il y a une dimension recherche qui a été intégrée.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) A la licence professionnelle ?

M. Boutaud.- C'est la licence professionnelle.

M. Debeaufort.- C'est simplement un problème de calendrier et comme le CAC regroupe CFVU et CR, à partir du moment où c'est validé par le CAC, c'est forcément validé par la CFVU. Enfin, le PAJI peut le confirmer mais...

M. Boutaud.- Oui, en général, on s'appuie sur le PAJI. A chaque fois, Peggy, quand on fait aussi avec la CFVU, on relie systématiquement les domaines de compétence. Donc là... Donc c'est sûr que cela entre dans la compétence du CAC, cela est certain.

Donc par défaut, tu pourrais demander effectivement pourquoi cela passe par le CAC et non plus spécifiquement par la CFVU comme on l'avait fait, c'est cela ? Oui, oui.

En fait, parce que le CAC est aussi légitime pour aborder cette question-là. Et donc, comme au niveau du calendrier, effectivement le CAC réunissait les deux instances, CFVU et commission Recherche, on faisait d'une pierre deux coups.

Là, on parle de la licence professionnelle. Pour les masters, de toute façon, il fallait effectivement les deux puisque ce qu'il y a de très important... On parlait tout à l'heure des avis de conformité pour les masters. Vous savez qu'il y a un élément déterminant dans la conformité, c'est l'adossement à une équipe de recherche.

Donc je rappelle que ce vote s'est fait à l'unanimité en CFVU.

Le Président.- Alors, je vais peut-être...

M. Boutaud.- Des éléments de calendrier peut-être.

Le Président.- Redonner, redire ce que j'ai dit en ouverture de conseil. On est ici, en fait, dans cette construction qui est une sorte d'entonnoir, vous avez bien compris, sur la partie la plus large de l'entonnoir. C'est l'offre potentielle. De cette offre potentielle sera extraite la partie accréditée et on espère tous que l'accréditation sera la plus large possible et ensuite on décidera de ce qui est ouvert et, en tout état de cause, tout ne sera pas ouvert à la rentrée prochaine.

La deuxième chose que je voudrais dire, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de faire accréditer le plus largement possible l'offre de formation potentielle telle qu'elle est exploitée par les composantes, c'est que dans cette nouvelle façon de fonctionner, une fois qu'une mention, puisque ce que nous votons, ce sont des mentions, est accréditée, elle peut très bien ne pas être ouverte la première année du contrat et on peut très bien dans cette mention ouvrir des parcours un an, deux ans, trois ans, quatre ans après.

Autrement dit, une fois que l'on est accrédité au niveau d'une mention, on est totalement libre de faire ce que l'on veut en termes de parcours à l'intérieur de cette mention, la seule restriction étant la soutenabilité financière. Donc ce que je veux dire par là, c'est qu'il est possible qu'une partie de ces formations ne soit pas ouverte à la rentrée prochaine et qu'en cours de contrat, elle puisse être ouverte quand la situation économique le permettra.

Donc s'il n'y a pas de questions, je vais soumettre à votre approbation cette cartographie de l'offre de formation Master et Licence Pro pour le prochain contrat.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Très bien, merci.

29 voix pour (unanimité)

Merci Jean-Jacques, et tu vas continuer avec la présentation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire qui a eu lieu le 9 février.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 09 février 2017

1. Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 26 janvier 2017

M. Boutaud.- Oui je le fais devant Valentin, qui serait légitime, qui prendra la parole. Si tu vois des compléments d'information à apporter. Mais je vais m'appuyer sur le rapport qui a été fait de la commission de la vie étudiante du 26 janvier. Un rapport très bien fait et qui nous montre là encore la dynamique de création mais aussi de mouvement pour les associations.

On voit qu'il y a eu cinq... Là, par rapport aux demandes, il y a eu cinq labellisations, il y a eu quatre associations non labellisées et il y a eu quatre délabellisations.

Alors, on pourrait... Merci, Louis, de faire défiler les éléments.

Je pourrais peut-être, non pas m'attarder sur les associations qui ont reçu le label, simplement peut-être les mentionner.

Il y en a une qui est liée au master QESIS. C'est l'Association des Étudiants Qesiens.

Il y en a une qui concerne les géographes dijonnais.

Une troisième qui a une vocation interculturelle, InterCultural Association (ICA).

Et la dernière qui est une association, PERSONNANCE, qui est liée au master de gestion des ressources humaines.

Plus problématique évidemment, lorsque les associations ne sont pas labellisées. À quel motif et pour quel motif ?

La première, il s'agit d'une Association d'étudiants de chimie analytique. En fait, c'est très simple, cela fait trois fois qu'ils sont convoqués pour présenter leur projet, leurs missions, leurs objectifs, et trois fois qu'ils s'abstiennent de venir, si j'ai bien compris. Trois absences, donc aucun argumentaire autour de la création.

Valentin ?

M. Gomes.- Justement, pour cette association, je les ai recontactés avec Dominique Lauret-Clerici et ils seront re-présentés à la prochaine CFVU. Ils ont eu des problèmes de bureau comme certaines associations peuvent connaître et, du coup, je pense que je vais... on va les re-présenter à la prochaine commission Vie étudiante parce que c'est une association qui est intéressante, de master aussi... Enfin, pas de master, mais en tout cas en chimie analytique, pardon. Et donc ils seront re-présentés certainement à la prochaine CFVU.

M. Boutaud.- Très bien. Comme quoi, un petit signal d'alerte, cela réveille les consciences.

La deuxième association non labellisée était peut-être portée sur la fête, elle s'appelle CASSIS, Association du comité dijonnais de l'assemblée générale des internes 2017. Alors, elle, en fait, elle a monté une association uniquement... C'est un « one-shot ». Philippe ne va pas vouloir que je parle par anglicisme. C'était donc pour une seule manifestation, l'organisation d'une assemblée générale. Donc *de facto*, après cet événement, l'association n'avait plus de raison d'être. Donc une espérance de vie réduite. Donc cela s'est fait sans drame. Le contrat était clair et elle ne sera pas labellisée. Enfin, sans drame... Ils espéraient peut-être - Valentin, je crois que je vais un peu vite - être quand même reconduits mais...

M. Gomes.- Alors, juste parce que la labellisation pour eux, en fait, c'était surtout pour avoir les fonds FSDIE et, en fait, ces fonds FSDIE, je leur ai conseillé de passer par une autre association parce qu'en fait, c'était pour organiser le congrès national des internes en pharmacie qui est un très très beau projet puisque c'est un bel événement de travail coopératif, de discussions. Et donc je les ai dirigés vers les deux autres associations du secteur en pharmacie, notamment l'ABEP, pour passer justement par eux pour le FSDIE et pouvoir financer justement ce très beau projet.

Mais je rappelle que l'article 4 de leurs statuts signait justement la fin de l'association après l'événement. Donc labelliser, donc il y a un effort administratif, etc., pour finalement délabelliser dans un an, cela n'avait pas grand intérêt si c'était pour finalement le délabelliser vu que son existence n'est que d'un an.

M. Boutaud.- La troisième association non labellisée, c'est Corpo Sciences et Tech (CST). Avis défavorable, en fait, par défaut de maturité sans doute. Un dossier mal ficelé, mal structuré. Donc ici, il ne s'agit pas de faire un refus sec. Il s'agit d'entrer dans un processus d'accompagnement avec cette association. Notamment lui dire qu'elle s'inspire de deux associations voisines puisque le projet, c'était de créer au sein du département Sciences et Tech, de l'UFR Sciences et Tech, de créer peut-être des éléments de vie, des éléments de vie associative, des éléments de vie culturelle plus marqués. Ils avaient réuni un certain nombre de signatures - plus de 200, je crois - favorables à ce projet.

M. Gomes.- Oui, justement, par rapport à ce qui a été dit en CFVU. C'est une association qui a manqué peut-être un petit peu de maturité et je vais les rencontrer pour justement travailler avec eux sur...leur donner un petit peu l'aspect administratif, parler un petit peu avec eux de la responsabilité aussi de la labellisation d'une association qui n'est pas rien puisqu'ils seront labellisés « association de l'université de Bourgogne » qui est donc un vrai titre et donc l'esprit de cohésion, etc., ce n'est pas suffisant et ils avaient d'autres projets. Donc je vais travailler avec eux mais ils seront très certainement re-présentés en CFVU prochainement.

M. Boutaud.- Et puis ensuite, quatre délabellisations. Deux notamment parce qu'elles n'ont pas pris soin de signer ne serait-ce que la charte qui est proposée aux associations. Cela concerne l'association Autour de l'Afrique et l'association Orchestre Symphonique Universitaire, l'OSUD. Et puis sans doute, je pense, Valentin, après des rappels parce que j'imagine mal de délabelliser comme cela sans un minimum d'interventions et de rappels à l'ordre.

M. Gomes.- Oui, oui, c'est... On a régulièrement des associations qui votent en assemblée générale la dissolution de l'association. Donc là, il n'y a pas grande question à se poser. Et soit cela date depuis deux ou trois ans, on n'arrive pas à contacter les responsables de l'association et on n'a pas la signature des chartes et donc c'est compliqué d'attendre plus de trois ans pour pouvoir délabelliser une association.

M. Boutaud.- Et puis les deux derniers cas, puisqu'il y avait quatre associations délabellisées. Donc les deux dernières, cela concerne des associations qui s'étaient dissoutes et qui avaient donc noté... s'étaient fait enregistrer comme en cessation ou en fermeture ou... en arrêt d'activité, on va dire, auprès de la préfecture. Cela concerne l'association ISAT Drone et l'Association Sportive et Culturelle du site IUFM de Dijon.

Donc des travaux très bien conduits, il faut le dire, très clairs dans leurs attendus et dans leurs décisions.

Le Président.- Donc on doit demander un vote de confirmation de ces décisions de la CFVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions.

Est-ce qu'il y a des refus de participer au vote ?

Très bien, merci.

27 voix pour, 2 abstentions

Donc on va maintenant, Jean-Jacques, aborder la question des capacités d'accueil, d'une part, et puis des modalités et des critères de candidature...

M. Boutaud.- Oui, elles sont là.

Le Président.- ...en M1, donc dans le cadre de la nouvelle loi Master qui a été votée au Parlement en décembre dernier.

2. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2017

M. Boutaud.- On ne voit pas grand-chose, je vais essayer d'augmenter peut-être un peu... Très bien.

Là encore, un gros dossier d'une trentaine de pages sur l'ensemble des capacités d'accueil. Cela a été un tableau lui-même élaboré au fil de l'eau selon les recommandations puisque vous voyez que ce tableau, il comprend évidemment la mention qui intéresse prioritairement le Rectorat et le ministère, mais maintenant, on ne fait plus figurer la composante, vous voyez, sur la partie gauche. En première

version, on mettait la composante. Maintenant, ce n'est plus utile, vous mettez la mention. Les parcours évidemment.

Alors, là, il y a déjà eu une discussion sur les capacités. Est-ce qu'il faut les donner par parcours ? Est-ce qu'il faut les donner par mention ? Ce n'était pas toujours très clair et dans le dialogue avec le Rectorat, on nous a dit « nous, ce qui est prioritaire, c'est les capacités par mention et, si vous faites un niveau de grain plus fin que les parcours, on doit comprendre comment vous arrivez à cette capacité globale », mais chiffres prioritaires donc de la mention.

Et puis évidemment, une chose qui n'a pas toujours été facile parce que d'une université à l'autre, c'est les dates de campagne de sélection des dossiers pour les M1, puisque vous savez qu'il y a un effet de crainte autour du « silence vaut accord », c'est-à-dire : est-ce que votre intérêt, quand vous êtes responsable de formation, c'est d'avoir une amplitude, un empan très large au niveau de cette campagne ?

Admettons que vous commencez votre campagne de sélection en janvier et vous la terminez en septembre, vous n'avez pas intérêt à vous manquer sur les éléments de réponse à un candidat parce que s'il n'a pas de réponse dans les deux mois, SVA, « silence vaut accord ».

Donc un certain nombre de responsables de formation ont opté pour un empan plus réduit en disant « je vais cibler une ouverture, admettons, en avril et la clôture de la campagne en juin-juillet et donc j'aurais peut-être moins de pression par rapport à tout le suivi administratif des dossiers ». C'est une des raisons, évidemment. Ce n'est pas la seule.

Donc cela explique un peu cette latitude assez grande dans les sélections. Certains parcours à l'université de Bourgogne ont déjà commencé le processus de sélection en M1 puisqu'évidemment, ici, on ne parle que des M1.

Le point le plus délicat d'une certaine manière, cela a été la définition des critères parce qu'au départ, on avait un certain nombre de critères qui étaient restés très allusifs. Par exemple, « examen du dossier », sans autre forme d'explication.

Donc cela, évidemment, sans être complètement anxiogène, c'est-à-dire que l'on va avoir une multitude de recours, il y avait quand même une recommandation forte aux responsables de formation et de mentions pour donner des critères plus explicites.

Et donc vous le voyez, quand on défile l'ensemble de l'offre qui est faite et des capacités qui sont retenues, des données qui sont communiquées en termes de critères, effectivement on voit que l'ensemble des responsables de formation ont bien compris la nécessité d'être plus précis, plus explicites, à la fois dans leur intérêt et évidemment dans l'intérêt de l'étudiant qui aura ces informations sur le fameux site trouvermonmaster.gouv qui est ouvert maintenant depuis le 31 janvier.

On en a fait une présentation. Ce n'est pas à l'ordre du jour en CA, mais on a fait une présentation de ce fameux site aussi trouvermonmaster.gouv et si cette présentation Powerpoint vous intéresse, je pense que l'on peut vous la communiquer, vous la transmettre.

Donc on est arrivé à des choses relativement intéressantes. C'est assez complexe. Je me tourne vers Christelle parce qu'on a eu beaucoup de demandes pour renseigner ces différentes colonnes. Cela a été aussi assez délicat pour Aline Fulon et son service d'enregistrer comme cela au fil de l'eau. Mais enfin, on le comprend bien parce que nous sommes à flux tendu en termes de calendrier, les consignes... Et puis c'est nouveau aussi pour nous, c'est une nouvelle modalité de sélection. Par exemple...

Alors, certains font plus de zèle. Si, par exemple, il y a un jury, la composition stricte du jury est donnée. On ne va pas jusqu'à ce niveau, comme on dit, de granularité. On peut aussi mettre, dire par exemple qu'il y aura un entretien devant un jury, c'est un élément suffisamment important.

Et la recommandation qui a été donnée, j'en termine avec cela, c'était de conjuguer des éléments quantitatifs, des notes, le cursus, un prérequis évidemment cohérent avec la demande du diplôme, des éléments objectifs et puis des éléments plus subjectifs sur la qualité ou, par exemple, des éléments de motivation par rapport à une trajectoire professionnelle, qui laissent un petit peu de marge.

Mais il faut remercier les collègues qui ont vraiment pris la mesure de la question et qui ont vraiment travaillé.

Vous voyez cette dernière colonne sur les critères. Alors, c'est pour la plupart très très complet et très clair pour un étudiant qui comprendra très nettement sur quels critères il est recruté.

Je voulais juste dire que l'avantage, c'est que tous ces éléments seront communiqués sur le site *trouvermonmaster.gouv* et vraiment la nouveauté... Alors, évidemment, c'est un peu délicat. Nous, par exemple, on n'a pas encore voté l'ensemble de la cartographie. Donc on a mis simplement les mentions. Il n'y a pas encore les parcours, mais si vous allez sur *trouvermonmaster.gouv*, certaines universités ont déjà mis aussi en place les parcours.

L'avantage pour l'étudiant, le candidat, c'est que s'il veut faire un parcours quel qu'il soit, il tape la dimension qui l'intéresse, physique, chimie, mathématiques, etc. et il a en visibilité sur l'écran d'accueil l'ensemble de l'offre de la formation en France. Évidemment, il faut dérouler un petit peu l'écran mais déjà il a le comparatif. Donc il a évidemment le bouquet de formations. Cela je trouve que... Aujourd'hui, on travaille un peu dans la précipitation générale entre tous les services et avec toutes les bonnes volontés, je le rappelle, mais je pense que vraiment cet outil, quand il sera bien rôdé, sera extrêmement efficace et très très utile.

Le Président.- Sandrine.

M. Boutaud.- Pardon... Oui, il faut bac+4 pour les micros.

Mme Rousseaux.- Oui, c'est un peu cela... Je voulais juste poser une question parce que je m'interrogeais sur certaines capacités d'accueil qui étaient inférieures à 10. Alors, il n'y en a pas énormément sur le document de travail mais, dans ce cadre-là, c'est quand même possible d'avoir ces capacités d'accueil inférieures à 10 par rapport à ce qui avait pu être dit sur les fermetures ou ouvertures en fonction de ces parcours ? C'était juste une interrogation.

M. Boutaud.- Oui. Évidemment, ça dépend des parcours... Il peut y avoir d'anciens parcours Recherche qui sont reformatés dans ce nouveau contexte. En fait, les collègues aussi ont compris que l'on ne peut pas faire d'effet de manche et que si tu as un effectif aujourd'hui de 8, 9,10, ce ne serait pas crédible de dire « demain, je vais accueillir 20 étudiants ».

Mme Rousseaux.- Mais là, j'ai un exemple sur marketing avec 6.

M. Boutaud.- Le critère qui intervient, Sandrine, tu le sais bien, cela va se poser en termes de soutenabilité. Si c'est une formation qui revient très cher pour huit étudiants, la question est posée.

Mme Serée-Chaussinand.- La question se résoudra sur la soutenabilité, effectivement, s'il peut être financé, puisque je vois la page à laquelle tu fais référence, et il y en a quelques autres. Notamment en gestion, effectivement, est annoncé, en page 7, six étudiants. Donc là, tout dépendra de la soutenabilité de ce parcours.

Le Président.- J'imagine qu'il y a des formations qui seront des formations qui seront autofinancées en formation continue et que c'est la raison.

Monsieur Marlot, vous vouliez intervenir.

M. Marlot.- Oui, alors tout d'abord j'aimerais remercier les services de l'université pour la qualité du dialogue que nous avons eu et notamment pour la réactivité dans la mise à jour du document.

Cependant, j'ai une observation de Mme la Rectrice à vous faire remonter concernant la mention Psychologie. On est un petit peu inquiet par rapport aux effectifs et notamment, si on compare les effectifs qui sont actuellement inscrits en L3 Psychologie, vous avez actuellement 208 étudiants et si on fait le calcul de la mention Psychologie en M1, on a un effectif de 114 étudiants. Donc cela fait une grosse différence.

Et puis par rapport à ce qu'il y a actuellement en Master 1 Psychologie, on a également une différence importante puisque l'on est à, si je ne me trompe pas, 218 étudiants.

Mme la Rectrice souhaitait attirer votre attention sur ce point. On sait évidemment que la Psychologie, c'est forcément une filière à problèmes, mais compte tenu de...

M. Boutaud.- (*Hors micro*) Je pense que Christelle pourra nous le dire.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, effectivement, on a fait cette observation nous-mêmes. Donc on a revérifié, j'ai revérifié encore en fin de matinée que c'était bien les chiffres qui nous avaient été donnés.

Donc il y a eu une navette sur ce document avec les composantes. La navette a été essentiellement sur les critères que l'on a demandé à de nombreuses composantes de préciser, notre idée étant de laisser les composantes décider de leur capacité.

J'ai effectivement noté les chiffres que vous notez avec le différentiel. Cela a été aussi l'objet d'un échange avec l'UFC qui a opté pour ne pas mettre de capacité en Psycho.

Nous avons suivi une recommandation dans une réponse du ministère disant que les universités étaient fortement invitées à appliquer la réforme dès cette année, y compris, et c'est précisé, mention Psycho incluse.

Donc, effectivement, sur le delta, il y aura peut-être à voir. En même temps, dans la mesure où il n'y aura pas de sélection en M2, il est fort probable que la composante se soit calée sur le nombre d'étudiants qu'elle pouvait, de fait, diplômer dans une mention de master qui est quand même particulière.

M. de Mesnard.- Parce que, un élément important de réponse, c'est qu'il s'agit de profession réglementée, la profession de psychologue. Donc il est hors de question, à mon avis, pour la composante, de rentrer énormément d'étudiants en M1 qui ne pourraient pas matériellement être accueilli pour faire un M2 et donc qui devraient...

Je crois que l'on peut encore leur délivrer le titre de maîtrise mais qui ne leur permet pas d'exercer comme psychologues.

On a un peu le même problème en comptabilité, contrôle, audit, etc. Ce sont des professions réglementées. L'expertise comptable, c'est réglementé. Je parle sous le contrôle de Geoffrey.

C'est réglementé, on ne peut pas faire ce que l'on veut. Et là, la composante, à mon avis, a eu un raisonnement qui est tout à fait raisonnable de ne pas accueillir plus d'étudiants qu'elle ne peut matériellement en diplômé.

Mme Serée-Chaussinand.- C'est exactement cela. Donc leur point de référence a sans doute plutôt été le M2 que le M1 actuel.

M. Boutaud.- Sandrine ?

Mme Rousseaux.- J'ai encore une dernière question. C'est par rapport à l'intervention de Jean-Jacques sur « silence vaut acceptation ». Il me semble qu'il y avait un délai de deux mois et quand on regarde les ouvertures et fermetures d'inscription de certains M1, on a un délai qui est plus long.

M. Boutaud.- Oui, il n'y a aucun problème. Prenons un exemple très clair. Tu reçois un dossier en février. Tu dis « mais j'ai envie de faire une sélection, à la limite, pourquoi pas, jusqu'en septembre parce que certains étudiants partent en stage ou sont à l'étranger, je veux bien les revoir en septembre parce que j'ai certains dossiers qui sont intéressants ». Tu as une amplitude très large de janvier à septembre.

Tu reçois un dossier en février. Tu émetts un avis. Tu as deux mois pour émettre ton avis dès réception du dossier.

S'il répond aux critères de conformité, c'est-à-dire toutes les pièces, donc lui, il est inattaquable, il répond à tous les critères.

Tu peux même prendre un cas de figure où tu dis oui, tu dis non, où tu mets en liste complémentaire.

Si tu mets en liste complémentaire, tu réponds non, tu mets avis défavorable. Mais en bonne intelligence, tu préviens l'étudiant. Tu dis « je suis désolée, vous n'êtes pas recevable parce qu'il y a peut-être encore telle ou telle marge de progression, mais vous êtes inscrit sur liste complémentaire » et à partir de là, tu es couverte par rapport à ce « silence vaut accord ». La réponse est donnée. C'est une réponse négative mais qui laisse entrevoir quand même quelque chose d'intéressant pour l'étudiant ou le candidat. Donc il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Le Président.- Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais commencer par une question avant un commentaire. Je n'ai pas vu de capacité d'accueil en MEEF premier degré. Est-ce que c'est une volonté de l'ESPE de ne pas mettre de capacités d'accueil ?

M. Boutaud.- Oui. Alors, les parcours, je crois qu'il y en a treize, de mémoire.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui, il n'y a pas de capacité en MEEF premier degré.

M. Boutaud.- On a fait le point ce matin pour les mentions.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc je vais continuer. C'est en lien avec le message que j'avais envoyé demandant un document supplémentaire.

Donc commencer l'application de l'arrêté Master dont Alain Bonnin nous a rappelé tout à l'heure les indications, donné les précisions sur l'arrêté, commencer cette application par fixer les capacités d'accueil et des critères de sélection, pour nous, est un non-sens. L'arrêté instaure d'abord un droit à la poursuite d'études en master.

À l'heure actuelle, nous n'avons aucune idée des parcours et des formations qui ouvriront à la rentrée 2017.

Avant de fixer les capacités d'accueil, il faudrait peut-être déjà décider des passerelles entre mentions Licence et mentions Master, décider de l'éventail des mentions Master auxquelles pourrait prétendre un étudiant avec sa mention de licence puis seulement s'assurer au minimum que le nombre d'étudiants que l'on a mis dans les capacités d'accueil de master est supérieur ou égal au nombre d'étudiants que l'on a en licence. C'est ce qui me semble le minimum pour garantir la poursuite d'études en master.

En l'état, le document que nous avons, qui ne mentionne pas les effectifs de licence de cette année, en ne sachant pas quelles sont les formations qui vont survivre l'année prochaine, il paraît aberrant de mon point de vue de voter des capacités d'accueil.

Vous avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Président, que la loi nous dit que l'on peut fixer des capacités d'accueil, mais ce à quoi elle nous oblige, c'est à un droit de poursuite d'études.

Donc pour moi, on fait vraiment le travail à l'envers en commençant par fixer des capacités d'accueil avant de s'occuper de savoir si tous les étudiants pourront suivre un master l'année prochaine ou pas.

Donc cela, c'est sur le côté à l'envers.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est : interrogeons-nous aussi sur la façon de mettre en œuvre le droit à la poursuite d'études, indépendamment des capacités, quels moyens nous allons proposer aux étudiants qui subissent une mobilité forcée, avant d'appliquer une vision purement comptable et malthusienne des capacités d'accueil.

Il y a peut-être d'autres problèmes auxquels nous serons confrontés sur ce nouvel arrêté Master, donc j'aimerais bien qu'il soit discuté dans ce conseil et dans les autres conseils centraux, d'ailleurs.

M. Boutaud.- Merci, Peggy, pour ces questions.

Christelle, on a retravaillé encore un peu ce matin sur les... Notamment, je pense aux flux Licence/M1 pour voir s'il est raisonnable ou pas raisonnable...

Mme Serée-Chaussinand.- On a bien reçu votre message et puis, de toute façon, on avait essayé de regarder que déjà macroscopiquement cela passe. Donc

les chiffres des effectifs sont publics, ils sont sur l'intranet de l'université. Donc sur le site de l'ODE, vous pourrez trouver qu'il y a un certain nombre d'effectifs de Master 1, L3, etc.

J'ai également sollicité la CFVU et l'Apogée qui m'a envoyé les chiffres ce matin. Donc le total des L3, c'est 3 643 étudiants aujourd'hui. Sur ces L3, il y a 918 licences professionnelles. Ce qui veut dire que nous avons 2 725 L3 en licence générale.

Si vous effectuez comme moi le calcul des capacités qui sont affichées sur le tableau ici, vous obtiendrez le chiffre de 2 832, d'accord ? Ce qui est un chiffre supérieur au chiffre que je viens de vous donner de 2 725, et je tiens à préciser, comme le disait Jean-Jacques tout à l'heure, qu'il y a 167 parcours de masters et sur ces 167, 61 n'ont pas de capacité d'accueil, ce qui veut dire que potentiellement ils peuvent accueillir les étudiants qui le souhaitent.

Mme Cénac-Guesdon.- Il faut un minimum de correspondance quand même entre la licence et le master. Donc raisonner à l'échelle toutes licences et tous masters confondus est quand même un petit peu une arnaque.

Mme Serée-Chaussinand.- Pas tout à fait... Pardon ?

M. Debeaufort.- Tous les chiffres qui sont là, dans le tableau, c'est ce qu'ont proposé les composantes. Donc les composantes connaissent leurs effectifs de Licences 3 qui alimentent leurs masters. Aucun chiffre n'a été imposé par qui que ce soit à ma connaissance, si ce n'est les propositions des composantes.

Mme Cénac-Guesdon.- Les composantes n'ont pas à assurer un droit de poursuite d'études. Donc ce n'est pas composante par composante. C'est : avec une mention licence, dans quel master je peux prétendre aller. Tous les masters en question ne sont pas forcément dans la même composante. Donc quand je parle de cartographie de passerelles entre les deux, c'est plutôt à ce genre de travail un petit peu plus fin.

M. Debeaufort.- Non, mais les chiffres ont été donnés par ceux qui sont en charge des masters. Donc ils savent bien qui ils accueillent provenant de quelle licence. Ce n'est pas les porteurs de licence qui ont donné ces chiffres.

Mme Serée-Chaussinand.- Et comme je l'ai dit tout à l'heure, la navette qu'il a pu y avoir sur ce tableau ne s'est absolument pas faite sur les effectifs. En plus, elle indique une colonne sur les mentions de licences prioritaires. Donc déjà cela nous donne une indication des licences qui peuvent prétendre à candidater sur ces masters. Donc il y a déjà dans le tableau lui-même des éléments de réponse à vos questions.

Lors de notre rencontre avec M. Marlot, il y a une dizaine de jours, il nous disait d'ailleurs que les rectorats attendaient la publication d'un décret indiquant pour les rectorats qui seront... enfin, les recteurs qui seront donc en charge de répondre aux recours, un tableau de correspondance entre les différentes licences et les différents masters, d'accord ? On est bien d'accord mais...

Mme Cénac-Guesdon.- La moindre des choses, c'est d'avoir cette carte avant de décider des capacités d'accueil. Comment on peut prétendre mettre des

capacités d'accueil sans savoir qui va où et s'assurer que tout le monde pourra trouver une place, alors que c'est à cela que la loi nous oblige, à assurer la poursuite d'études ? Elle peut fixer des capacités d'accueil.

Mme Serée-Chaussinand.- Quant à la question de la mobilité, dans les trois propositions qui seront faites aux étudiants, l'une d'entre elles devra être dans l'université d'origine. Donc il n'y aura pas forcément une mobilité forcée.

M. de Mesnard.- Un point important, c'est que quand on passe au master, autrefois le DESS, puis le M2 et maintenant le M1, les étudiants considèrent l'ensemble des masters français et nous, nous accueillons des étudiants qui viennent de l'ensemble de la France et, d'ailleurs, aussi de l'étranger. Il faut être clair. Donc il n'y a pas correspondance stricte entre nos L3 et nos M1/M2. Il y a évidemment des sorties d'étudiants, des arrivées d'étudiants. À l'IAE, nous accueillons énormément d'étudiants de l'extérieur et de nos étudiants de licence partent à l'extérieur, et nous trouvons cela tout à fait normal, en fonction des spécialités qu'ils veulent suivre. Cela n'est pas... Il n'y a pas de correspondance stricte. Ce n'est pas un tube.

Mme Cénac-Guesdon.- Il ne s'agit pas de comptabiliser un par un mais, au moins, d'avoir les effectifs pour s'assurer de l'ordre de grandeur. Et puis pour aller dans le sens de l'intervention de M. Marlot tout à l'heure sur la Psychologie, la question se pose de savoir ce que l'on pourra proposer dans l'établissement aux titulaires d'une licence de Psycho si les capacités d'accueil en Psycho restent telles qu'elles sont pour l'instant proposées.

M. de Mesnard.- Si on ne peut pas le faire, on ne pouvait pas le faire dans le passé non plus parce que comme c'est une profession réglementée, seuls les titulaires du DESS de psychologie puis du M2 de psychologie pouvaient devenir psychologues. Mais rien n'a changé de ce point de vue-là.

Mme Cénac-Guesdon.- Il n'y avait pas de sélection avant...

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Si ! Non, mais enfin...

Mme Cénac-Guesdon.- ...Donc arrêtez de dire n'importe quoi.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Oui, enfin, tu ne peux pas dire cela. Enfin, je veux bien... Je me suis abstenu de parler... (*Micro*) ...au sujet de la psychologie, mais non, dans le système tel qui fonctionne jusqu'à présent, il y a 200 personnes en M1 et il y en a 80 en M2, c'est tout. Ce système fonctionne comme cela. C'est un mode de sélection comme un autre. Il est lié à l'échec, je ne suis pas sûr que ce soit un très bon système. Donc il ne faut pas dire absolument n'importe quoi.

Moi, je persiste. Je vais dans le même sens que Peggy et le fait que le débat soit né autour de la Psychologie montre qu'il y a évidemment un problème.

On ne va pas entrer dans un système soviétique où, comme dans les universités du bloc de l'Est, quand il n'y avait plus de place en chimie, on était envoyé en matérialisme historique. C'est pourtant bien très exactement ce qui est en train de se passer dans les filières où il y a une tension.

Dans les filières où il n'y a pas de tension, il n'y a pas de problème. Mais là, vous aurez sur la Psychologie, à l'évidence, une sacrée tension parce que nous

n'avons pas d'offre. Nous n'avons pas d'offre pour les 80 étudiants licenciés et ayant la L3 de Psycho qui ne trouveront pas place en M1 de Psycho réglementée comme tu l'as rappelé. Vous aurez... Le recteur ou la rectrice...

M. de Mesnard.- Avant, la sélection se faisait à l'entrée du M2.

M. Salvadori.- La Rectrice aura sur les bras 80 personnes à qui elle dira de faire de la chimie ou du matérialisme historique. Je souhaite à ces jeunes gens beaucoup de bonheur et beaucoup de réussite. Pour le matérialisme historique, il n'y a pas de problème avec les Sciences humaines, on prend, mais nos critères de sélection sont très exigeants en matière de matérialisme historique. Il faudra passer à la thématique.

Mme Serée-Chaussinand.- Et *quid* des 120 étudiants de M1 qui ne seront pas passés en M2 ?

M. Salvadori.- C'est pareil. Au moins, la différence...

Mme Serée-Chaussinand.- Qu'avez-vous fait d'eux ? Quelle différence pour eux ?

M. Salvadori.- La différence, c'est qu'ils ont tenté leur chance.

(Mme Serée-Chaussinand rit)

Chère Madame, vous riez, mais c'est exactement comme cela que fonctionne le L1 dont vous avez la responsabilité. Exactement comme cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Il n'y avait pas de droit à la poursuite d'études du M1 au M2 jusqu'à présent. La différence, c'est que maintenant il y a un droit à la poursuite d'études. Il n'y en avait pas jusqu'à présent.

M. Salvadori.- Voilà et c'est très...

Mme Serée-Chaussinand.- On ne peut faire valoir ce droit qu'une seule fois légalement.

M. Salvadori.- Non mais, en effet, si le droit à la poursuite d'études vous fait rire, Madame, je pense qu'il faut que vous cessiez d'être déléguée à la réussite en licence...

Mme Serée-Chaussinand.- Le droit à la poursuite d'études...

M. Salvadori.- En effet, le malheur de notre système universitaire, tout le monde le sait, c'est qu'en effet, nous n'assurons pas matériellement le droit à la poursuite d'études parce que nous ne soutenons pas les gens qui ont besoin d'être soutenus dans les difficultés qu'ils rencontrent. C'est ainsi et cela *va (suite inaudible)*.

Alors, maintenant sur ce qui est de la correction entre L3 et Master, je dis simplement, et je ne vais pas plus loin, que dans les disciplines à tensions, et je pense qu'il n'y a pas que la Psychologie à l'université, nous allons vers un certain

nombre de problèmes et je vois avec satisfaction que la Rectrice le voit également. C'est tout. Moi, je ne vais pas plus loin.

Mme Serée-Chaussinand.- Et je ne vois pas de situation pire entre... Enfin, ce que vous présentez en disant « un étudiant qui ne peut pas rentrer en M1 », eh bien, un étudiant qui est rentré en M1 et qui a espéré faire son M2 et qui est débouté en cours de route, il se trouve dans une situation tout aussi tragique ou dramatique ou triste que celui qui n'aura pas pu rentrer en M1. C'est pour cela que je me suis permis de sourire...

M. Salvadori.- D'accord. Tout à fait. Sauf que votre discours ne serait valide que s'il y avait une autre possibilité à leur offrir. Or, dans l'état actuel des choses, il n'y en a pas. C'est un fait. Il n'y en a pas. Vous sortez de L3 Psycho, vous allez où ? Vous allez sur le master... certains masters MEEF, pas beaucoup. Pas beaucoup. Vous allez sur quelques éléments qui jusqu'à présent ont été hors du master Psycho et qui désormais sont dans le master Psycho, je pense à ce qui était commun avec STAPS et qui désormais est intégré dans le master Psycho. Et pour le reste, vous vous débrouillez. Vous êtes dans la nature.

Alors, c'est pour cela que je pense qu'avant de mettre en place ces systèmes sélectifs, il aurait fallu construire des alternatives. Ces alternatives n'étant pas construites, et pour des raisons de calendrier que l'on peut parfaitement comprendre puisque le débat sur la sélection en master s'est greffé très tardivement finalement sur le problème de la construction de notre offre de formation. Mais, maintenant, la résultante est là et je préviens simplement, mon propos n'a pas d'autre horizon que celui-ci, que nous allons vers des difficultés.

M. de Mesnard.- Philippe, ce que tu oublies, c'est la dimension de marché du travail. Domaine par domaine, formation par formation, il y a un marché du travail. On ne peut pas former des cohortes énormes d'étudiants quand le marché du travail, en sortant de M2, sans être diplômé de M2, est restreint. Ce n'est pas raisonnable. Et les capacités d'accueil tiennent compte de cette dimension-là. Combien d'étudiants je peux placer dans la discipline correspondant au diplôme qu'ils ont passé ? Parce qu'évidemment, on peut toujours aller ailleurs faire tout autre chose. Mais combien d'étudiants ? Eh bien, les composantes ont ce savoir fin. Elles savent qu'elles peuvent placer... Pour tel parcours, le marché de travail est de 20, je mets 20 de capacités d'accueil.

M. Salvadori.- Louis, personne n'oublie les contraintes du marché du travail surtout dans les professions de type réglementé. Le problème, c'est qu'à côté de la profession réglementée pour laquelle il est nécessaire d'avoir un titre à numerus clausus, c'est le cas du diplôme de psychologue, il y a d'autres formations possibles et envisageables que nous avons commencé à développer, trop lentement à mon goût, mais que nous avons commencé à développer. Que nous pouvons continuer à développer à l'intersection de la sociologie, de la psychologie et des sciences humaines en général.

Sauf que je constate, et ce n'est pas tout à fait indépendant de la politique de compression budgétaire que nos universités subissent, indépendamment de la situation locale, je le dis en terme général, que nous n'avons pas pu construire à budget réduit cette offre alternative qui serait nécessaire pour accueillir la centaine de jeunes gens qui auront une licence de Psychologie qui ne trouveront pas place

dans le master ouvrant au titre de psychologue, titre à numerus clausus. C'est trop tard.

En disant cela, je n'accuse pas la présidence de l'université. Je n'accuse pas la stratégie que vous menez. Je dis simplement que les contraintes budgétaires nous ont, et je le regrette profondément, coupé les ailes de la réflexion lorsqu'il s'agit d'adapter nos formations au marché du travail. Là, il y avait quelque chose de plus sacré au regard des effectifs très impressionnants de la Psychologie. Effectifs qui, en effet, ne cesseront d'augmenter à l'avenir, capacités d'accueil ou pas, en L1.

M. de Mesnard.- Certes, Philippe, mais n'est-il pas...

M. Salvadori.- Nous n'avons pas fait. C'est trop tard. Il n'y a rien.

M. de Mesnard.- ...mieux de donner un signal aux étudiants en leur disant dès la L3 « vous n'êtes pas suffisamment forts pour devenir psychologues diplômés exerçant le métier de psychologue » ?

M. Salvadori.- Oui, oui, oui, oui.

M. de Mesnard.- ...Il vaut mieux peut-être dire aux étudiants « réorientez-vous un peu plus tôt parce que vos capacités personnelles ne sont pas suffisantes » dès la L3 plutôt que la M1. C'est cela.

M. Salvadori.- Dans ce cas-là, la logique serait de dire d'emblée mais sur quels critères, « ne venez pas en L1 ».

C'est un problème que nous avons devant nous mais que nous ne résoudrons pas aujourd'hui. Là, je dis simplement, et c'est le débat du jour, que nous tirons, nous sommes un certain nombre, et c'est pour cela que je rejoins parfaitement le propos de Peggy, nous sommes un certain nombre à tirer le signal d'alarme sur un certain nombre de points précis compte tenu du fait de la faiblesse de notre offre de formation, faiblesse due aux contraintes budgétaires que vous connaissez tous. Nous ne pourrions pas répondre à cette nécessaire adéquation de nos formations professionnelles et le marché du travail parce que du travail pour des gens qui ont une licence de psychologie, il y en a. Il y en a et on peut en produire dans des capacités à peu près raisonnables avec ce que nous produisons comme licenciés de psychologie, c'est-à-dire environ 180 personnes par an. Il y en a.

Sauf qu'il faut construire, formaliser cette filière en dehors du métier, du seul métier de psychologue. Il faut des filières professionnelles qui font appel à de la psychologie, de manière générale aux sciences sociales et humaines. Il y a formateur, formateur, je rappelle que c'est un métier auquel la psychologie prédispose.

Nous avons une licence pro « formation de formateur ». Qui recrute-t-elle ? Des gens qui ne viennent pas majoritairement, très majoritairement, du cursus Psychologie. La chose est étonnante, vous me l'accorderez, vous me l'accorderez ? Voilà.

Donc il y a des possibilités. Et une fois de plus, je ne jette la pierre à personne. Le calendrier que nous a imposé le ministère dans ce dossier de la sélection des masters pour les raisons électorales que vous connaissez tous, ce calendrier n'était pas raisonnable.

Et aujourd'hui, si globalement, vos chiffres généraux le montrent, nous allons donner des réponses positives à la plupart des demandes qui nous seront faites, il y aura des pierres d'achoppement. Moi, je le regrette pour les étudiants dont j'ai, au demeurant, la charge.

Mme Serée-Chaussinand.- Je me permets d'intervenir pour dire que je viens de faire un calcul rapide à partir du site de l'ODE. En M2 Psycho, il y aurait 82 étudiants.

M. Salvadori.- Oui, parce que cela...

Mme Serée-Chaussinand.- (*Hors micro*) Donc 114...

M. Salvadori.- Pardon ?

Mme Serée-Chaussinand.- Donc 114, c'est au-dessus de cet effectif.

M. Salvadori.- Oui, bien sûr. Mais parce que vous oubliez, Madame, que nous créons un cinquième parcours qui, pour le moment, n'existe pas et qui est désormais rattaché au master de Psychologie et qui justement, lui, ne débouche pas sur le master... sur le titre de psychologue. Donc nous avons commencé à faire un peu de place pour les gens qui ne seront pas psychologues avec titre mais qui feront quelque chose de leur diplôme, de leur master de Psychologie. C'est ce qui explique la différence entre les 82 actuels, et ce sera à peu près le nombre qui sera maintenu parce que cela est sur *numerus clausus* pour les formations donnant le titre de psychologue, et nous y ajoutons une vingtaine pour ce nouveau parcours. Et par ailleurs, entre le M1 et le M2, il n'y a, je crois, pas d'obligation de réussite et il y a toujours un tout petit peu de perte et parfois même beaucoup de perte (*mot inaudible*).

M. de Mesnard.- D'accord. Merci, Philippe. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Théo Sainte-Marie.

M. Sainte-Marie.- Évidemment, pour préciser la position de l'UNEF sur les capacités d'accueil. J'étais parti, je vous avoue, pour m'abstenir dans un premier temps en préparant le conseil d'administration. Je viens d'être, en revanche, convaincu par l'intervention de Peggy. Je fais une intervention très rapide. Je suis étudiant salarié, donc je vais devoir y aller. Évidemment, on votera contre cette proposition. Merci.

M. de Mesnard.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres explications du futur vote ?

M. Boutaud.- Non, je voulais simplement dire qu'effectivement, on peut toujours discuter aussi à l'envi et de façon juste et pertinente sur ces questions-là. Peut-être on a fixé aussi... Comme le rappelait tout à l'heure Frédéric, c'est quand même aussi des données qui remontent des responsables des formations eux-mêmes. Donc cela, c'est quand même un élément d'appréciation.

Et puis pour répondre aussi à Philippe Salvadori, c'est peut-être lié... Cela veut dire aussi que cela nous fixe un seuil pour cette année et qu'ensuite ces

données ne sont pas sanctuarisées. Il me semble que l'on peut les corriger d'une année sur l'autre en fonction de...

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Tout à fait, oui.

M. Boutaud.- Donc cela peut être aussi un élément.

M. Salvadori.- C'est ce que j'ai dit de toute manière à tous les collègues dans cette logique de fixation quantitative des capacités.

M. de Mesnard.- Tant que l'on reste dans le cadre de la soutenabilité.

M. Salvadori.- Louis, je pense que pour ce qui est de la soutenabilité, il y a des reproches à faire à d'autres composantes que la mienne, mais pas à la mienne. Nous sommes à... On nous a assigné 29 000 heures, nous sommes à 29 050.

M. de Mesnard.- Il n'y avait aucun reproche particulier. C'est ce que nous demande le ministère, de rester dans le cadre de la soutenabilité.

M. Salvadori.- (*Hors micro*) Non, mais je le dis parce que j'y tiens... Je tiens à le dire parce qu'en Sciences humaines, on sait compter.

Le Président.- Il n'y a pas de reproche à faire à qui que ce soit. En tout cas, on a bien compris la contrainte de calendrier dans laquelle on travaille. On a bien compris aussi que l'on s'engage dans une véritable construction du cycle Master en solidarisant le M1 et le M2. C'est quelque chose de difficile que personne n'avait fait jusqu'ici et on est bien d'accord sur le fait que tout ceci pourra évoluer d'une année sur l'autre.

Sur ce, je vais soumettre à votre approbation ce tableau des capacités d'accueil et on vote à la fois sur les capacités d'accueil et également sur les critères et les modalités de candidature et les critères d'examen des dossiers qui sont indiqués.

Qui s'oppose à ces éléments ? Alors, Jean-Marc compte... Très bien.

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Très bien, je vous remercie.

19 voix pour, 8 voix contre

Et puis, Jean-Jacques, tu vas reprendre la fin des travaux de la CFVU et donc le compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 30 janvier.

3. Travaux de la commission de la pédagogie du 30 janvier 2017

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Je vous remercie... Oui, donc cinq projets au titre de l'international. Deux qui concernent... Je fais vite puisque vous avez reçu les tableaux mais je vais quand même en dire un minimum.

Deux qui concernent les relations avec le Brésil. Le premier, l'université d'Itajubá. En CFVU, je n'avais pas eu le temps de vérifier où c'était, Itajubá. Entre-

temps, je suis allé sur Wikipédia. Nous sommes dans une micro-région. Alors, là, je ne comprends rien, il faudrait un géographe. Une micro-région qui s'appelle Minas Gerais. G-E-R-A-I-S.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) « GE-RA-IS ».

M. Boutaud.- « GE-RA-IS ».

M. Salvadori.- (*Hors micro*) « GE-RA-ICH ».

M. Boutaud.- « GE-RA-ICH », bon. C'est une micro-région de 90 000 habitants. Cela a l'air très intéressant. Et elle se situe entre les villes du Sud-Est, Sao Paulo, Rio de Janeiro, qui permettent, si j'ai bien compris, des possibilités de mobilité une fois que l'on est sur place. On n'est pas coupé du monde dans l'arrière-pays brésilien.

Et donc plus concrètement, cela concerne un programme qui s'appelle BRAFITEC. C'est un programme d'ingénieurs. Cela concerne l'ISAT en partenariat avec le CNAM. Il s'agit d'un renouvellement d'accord qui est nécessaire car, à défaut de ce renouvellement, il n'y aurait plus de possibilité de mobilité pour les collègues et les étudiants qui sont concernés aussi par cet accord. Donc il y a un programme cadre et il s'agit simplement de le renouveler.

Ensuite, c'est - alors, Louis, tu me diras si je prononce bien - Ceará. Ceará, c'est une grande région, là, cette fois-ci, de 8 millions d'habitants. Je continue à faire mon Wikipédia. Et la capitale s'appelle Fortaleza. Près de 3 millions d'habitants.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) « FOR-TA-LE-SSA », je pense.

M. Boutaud.- « FOR-TA-LE-SSA », dit-il pour me contredire.

Alors, à peu près 3 millions d'habitants. Donc une grosse ville, un grand centre universitaire.

Cela concerne l'Institut Diderot et des échanges de trois étudiants par an et aussi des liens possibles avec le laboratoire de sciences de l'information et de la communication CIMEOS.

Le troisième projet, c'est le Canada et il s'agit, en fait, de possibilités de mobilité, de projets d'études et de stages pour des étudiants de deux départements, GACO et GEA.

Ensuite, le Maroc avec l'Université Mohammed VI Polytechnique. Là, il s'agit de l'aide à la création d'un pôle Santé, avec tous les frais qui seront pris en charge par l'Université Mohammed VI.

Et le dernier projet concerne la Thaïlande et c'est un renouvellement d'accord qui est, malgré tout, dans le cadre de ce renouvellement, ouvert à une dimension « business » et qui concernent des possibilités d'échanges d'étudiants. Quatre étudiants par année académique sur un ou sur deux semestres.

On avait remis un avis favorable à l'unanimité en CFVU.

Le Président.- Donc je vous propose que l'on confirme cet avis favorable de la CFVU par un avis unanimement favorable du conseil d'administration.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des refus de vote ?

Très bien, merci.

27 voix pour (unanimité)

M. de Mesnard.- Sauf que l'on fait un vote global sur l'ensemble des projets.

M. Boutaud.- (*Hors micro*) Oui, oui.

Le Président.- Pour les différents projets internationaux.

M. Boutaud.- Donc cela concerne les cinq projets.

Le Président.- Ensuite, la question du DU « Préparation au CAPES » de l'UFR Langues et Communication, Jean-Jacques.

- Public visé pour le DU « Préparation CAPES » UFR Langues et Communication

M. Boutaud.- Oui, alors, cela se trouve ici... DU et tarification.

M. de Mesnard.- Juste pendant que tu cherches, la Gerais, c'est la deuxième région la plus peuplée et c'est une des régions les plus riches du Brésil. Donc c'est un encore plus beau projet.

M. Boutaud.- Oui, merci. Cela donne envie d'y aller... Non, mais on est toujours curieux de voir où cela est, où cela se situe, ce que l'on peut y faire. Que ce soit quand même un minimum incarné.

Le DU « Préparation au CAPES », il s'agit bien de cela. La question est la suivante. Elle concerne des étudiants qui, après avoir obtenu leur master MEEF 1, ont échoué malheureusement au concours et leur possibilité, c'est qu'après avoir échoué deux fois au concours, ils n'avaient plus de possibilité d'intégrer leur poursuite d'études. Donc l'idée, c'est que... Et de préparer, pardon, le CAPES. Donc il s'agit d'offrir à ces étudiants-là la possibilité de préparer le CAPES malgré leurs deux échecs et cela ne peut se faire que par le canal d'un diplôme d'université. Et la demande qui nous concerne, c'était de réserver cette préparation au DU uniquement aux étudiants titulaires du M2 MEEF.

Alors, je ne vous le cache pas, il y avait eu des discussions en CFVU. On va peut-être les évoquer ici parce que l'an dernier, dans le contingent des étudiants qui participaient à ce DU, il y avait un seul étudiant hors MEEF. Donc ce n'était pas... Mais je crois que c'est consécutif à une demande du Rectorat que ce soit plus ciblé peut-être en cohérence par rapport à des étudiants qui avaient fait le parcours et donc il y avait une logique de parcours entre ces étudiants du parcours MEEF et ce DU qui leur était offert. Donc en clair, ne pas laisser les étudiants évidemment en jachère malgré leur double échec au concours, leur donner la possibilité de préparer ce concours.

Je rappelle que les cours, d'ailleurs, sont donnés par l'UFR Langues et Communication et qu'ils ne représentent pas de surcoût.

Le Président.- Ce point a donc également été validé par la CFVU...

M. Boutaud.- Donc le point très clair, c'est réserver la demande de ce DU aux étudiants du Master 2 MEEF.

Le Président.- Et après pas mal de discussions, je crois que la CFVU a voté favorablement cette proposition.

M. Boutaud.- Oui, il y a eu un avis favorable moins huit voix et deux abstentions.

Le Président.- Je vous propose qu'on adopte également ce DU.

M. de Mesnard.- On va peut-être relire la fiche exacte pour être très précis parce que c'est un peu long. On vous demande d'approuver la modification des quatre fiches descriptives du DU « Préparation au CAPES » (anglais-allemand-espagnol-italien) porté par l'UFR Langues et Communication, précisant que l'accès à la préparation est réservé aux seuls diplômés du M2 MEEF.

Le Président.- Merci. Donc qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Peggy, vous vous opposez ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Je m'oppose mais j'avais une question moi aussi.

Le Président.- Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je voulais demander s'il y avait eu une explication de vote des huit personnes qui ont voté contre et donc, puisque j'ai levé la main au moment où vous avez dit que vous demandiez qui votait contre et que j'ai confirmé que j'avais voté contre, je vais justifier les raisons de mon vote contre.

En fait, si j'ai bien suivi cette question, c'est que l'on empêche... Et c'est cela qui me pose problème à moi. C'est qu'un étudiant qui aurait validé le M1, qui aurait échoué au concours, qui souhaiterait prendre une année pour faire juste du disciplinaire mais pour préparer le concours puis faire un MEEF 2, on l'en empêche. Donc on force, en fait, un étudiant qui a échoué à la partie théorique du concours à aller faire le stage en situation, en MEEF 2, dans le secondaire, c'est bien cela ?

M. Boutaud.- La question de base, c'est un étudiant qui a échoué deux fois au concours. Donc il ne peut plus *de facto* refaire la formation de préparation au concours parce qu'il est déjà titulaire du M2...

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Mais la modification...

M. Boutaud.- Donc on lui dit : « Écoute, on ne va pas te reprendre une inscription, tu es titulaire du M2 mais tu as échoué... ».

Mme Cénac-Guesdon.- Mais la modification, il me semble, induit l'impossibilité pour les deux cas que je viens d'évoquer, à la fois pour le M1 et pour le titulaire du MEEF 2, et c'est surtout en pensant aux personnes qui souhaiteraient se

donner un an supplémentaire pour préparer la partie théorique du concours et qui ne peuvent pas, qui me pose problème.

M. Boutaud.- Oui, Sophie Salaün avait pris un cas différent. On parle d'un étudiant qui n'aurait pas nécessairement choisi un cursus MEEF. Ce n'est même pas une année de césure. Qui aurait fait un autre cursus, qui aurait une capacité et qui se dit « moi, malgré tout, dans le cadre d'un autre cursus, je vais faire, admettons, une année à l'étranger. Donc je pense que j'ai de très bonnes capacités en langue étrangère, en anglais, et j'ai peut-être pris des cours parallèles d'une certaine manière ». Donc là, c'est l'option qui paraissait un peu radicale et qui a été discutée. On l'a entendue, évidemment, c'est un thème d'échanges et de discussions, d'avoir cette position un peu radicale de donner l'exclusivité, si on entend bien, par rapport uniquement aux étudiants de M2 MEEF.

M. Salvadori.- Donc c'est bien clair ? Quelqu'un qui a le M1 mais qui est collé au CAPES, ce qui est un cas quand même pas anodin, ne peut pas entrer dans ce DU ?

M. Boutaud.- Non, il est vraiment réservé aux seuls diplômés du M2 MEEF. L'attendu est clair.

M. Salvadori.- Écoutez, on sait très bien que compte tenu de l'aberration de la (*mot inaudible*), nous nous retrouvons devant des cas de reçus collés. Dans les deux cas, c'est-à-dire des gens qui ont le CAPES et qui n'ont pas le M1, cela peut se résoudre, mais aussi des gens qui ont le M1, et c'est beaucoup plus fréquent, et qui n'ont pas le CAPES.

Au début, cela n'a pas été le cas en Histoire, mais je pense qu'en Langues, très précocement c'était comme cela, les gens qui étaient collés au CAPES mais avaient en main le M1, on les inscrivait. On avait monté ces DU pour cela, pour leur permettre de préparer à nouveau le concours. Si maintenant il faut avoir échoué deux fois, c'est-à-dire en fait avoir le M2, cela me paraît compliquer les choses, oui ?

M. de Mesnard.- Mais là, on donne une possibilité supplémentaire à des gens qui n'ont plus le droit de faire un M2. Ce n'est pas que l'on empêche les autres. C'est les gens qui ont...

M. Salvadori.- Si ! Si ! Non, on empêche... Non, Louis.

M. de Mesnard.- ...(*mot inaudible*) de refaire ce M2 pour leur dire « vous aurez une carte d'étudiant via ce DU ». On a déjà rencontré cette chose.

M. Salvadori.- Non... Non, non mais bien sûr. Mais ça, il n'y a pas de problème à autoriser des gens qui ont le M2 et qui ont échoué deux fois. Le véritable enjeu, c'est que l'on empêche des gens, pour qui cela avait été créé à l'origine... Je me rappelle très bien des discussions au sein de l'ESPE. Nous avons ce problème-là, des gens qui ont le M1 et qui n'ont pas le concours.

Comme passer en M2, c'est passer dans des logiques qui ne sont pas des logiques de préparation du concours mais de formation au métier, généralement les étudiants préféreraient ne pas s'inscrire en M2 et, pour eux, ils faisaient un DU qui, en

gros, consistait en une préparation au concours. Donc c'était cette logique-là qui était à l'origine.

Je vois que désormais ce qui était à l'origine de ces DU ne sera plus accessible. Donc pour les étudiants, c'est quand même un petit peu... enfin, je trouve, un peu ennuyeux. Cela ne répond pas à la nécessité de ce DU qui est... Je le redis : à l'origine, je me souviens très bien des discussions avec Marie-Geneviève Gerrer, ces DU étaient montés typiquement pour les gens qui sortaient du M1, qui l'avaient en poche et qui avaient échoué au CAPES.

Je ne vais pas voter cela.

Le Président.- OK, très bien. En tout cas, vous avez donné vos explications. Je crois qu'après des discussions qui ont été assez approfondies en CFVU, ce point a été adopté. Donc je vous propose qu'on l'adopte au conseil d'administration.

Qui s'oppose donc ? Une... Deux..... Quatre... Cinq... Six oppositions, c'est cela ?

Qui s'abstient ? Une... Deux... Trois... Quatre... Cinq... Six... Sept.

Qui refuse de participer ?

Cela fait combien de voix pour, Jean-Marc ?

Mme Favier.- (*Hors micro*) 15 voix pour.

Le Président.- D'accord, très bien.

15 voix pour, 6 voix contre, 7 abstentions

Il nous reste un point sur la tarification des droits d'inscription à certains diplômes, Jean-Jacques.

- Diplôme d'université « Perception, action et troubles des apprentissages »

M. Boutaud.- Oui. Alors, je vais prendre les choses dans l'ordre par rapport au tableau que nous avons sous les yeux et que je peux encore grossir un peu.

Donc cela concerne l'UFR STAPS et le DU « PATA », « PATA » comme « Perception, action et troubles des apprentissages ». Cela avait été présenté déjà en CT par Laurent Jaillet, revu en CFVU.

On mentionnait la prise de fonction d'un nouveau responsable qui est Thierry Pozzo dans ce DU.

En fait, cela concerne une légère augmentation du temps pédagogique qui est de 10 heures. Et donc cette légère augmentation de 10 heures dans la maquette expliquait une légère hausse du tarif.

Donc est-ce qu'il est indiqué, le tarif ? Non. Donc je le rappelle, c'est 2 500 euros sur les deux années - donc 2 500, donc 1 250, si je compte bien, par année - plus les frais d'inscription universitaire.

C'est un DU qui a beaucoup de succès, qui a environ une moyenne de 50 stagiaires et, pour la session de septembre, il y avait déjà 48 candidatures.

Un DU intéressant aussi qui est marqué par une bonne inscription des professionnels et des relations avec des pays limitrophes comme la Belgique, le Luxembourg, l'Italie.

Donc en clair, simplement une légère augmentation des frais d'inscription et des frais de formation, 2 500 euros sur les deux années.

Je ne sais pas si on fait... Oui, un vote séparé sur les...
Donc liée à l'augmentation du temps pédagogique, je le rappelle.
On le vote alors, je pense... (*Hors micro*) C'est le PATA. C'est celui-là.

Le Président.- Oui, il y a une délibération spécifique pour le DU « PATA ».

M. Boutaud.- Alors, il faut faire PATA, on ne l'a pas fait. Donc je te laisse.

M. de Mesnard.- D'accord. Pour le DU « PATA », la délibération est la suivante : voulez-vous approuver la mise à jour globale de la fiche filière du diplôme d'université « Perception, action et troubles de l'apprentissage » (DU « PATA ») pour la rentrée 2017 ?

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

- Tarification des droits d'inscription à certains diplômes

M. de Mesnard.- Et puis ensuite, on a la délibération sur les droits d'inscription aux diplômes... Donc on vous demande d'approuver les droits d'inscription au :

- diplôme d'université (DU) « Traiter les souffrances en milieu scolaire et périscolaire » porté par l'ESPE Dijon : 1 180 euros par an,

- DU « Préparation à l'agrégation » porté par l'UFR Langues et Communication : 400 euros par an.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ? Bien.

Qui s'abstient ?

Bien, merci.

24 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

Le Président.- Merci, Jean-Jacques, et donc on va passer la parole à Pascal Neige pour le compte rendu des travaux de la commission de la recherche du 8 décembre dernier, d'une part, et du 1^{er} février 2017, d'autre part.

À toi, Pascal.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)

• du 08/12/2016

Demande de subvention FEDER : Quel avenir pour les bocages et les forêts du Morvan ?

M. Neige.- Bonjour à toutes et à tous. Concernant les travaux de la commission Recherche du 8 décembre, il n'y a qu'un point qui concerne une

demande de subvention FEDER pour un porteur qui est Martine Clouzot et portée par la MSH. Donc une subvention au FEDER demandée à hauteur de 71 174 euros.
C'est une demande standard.

Le Président.- Il n'y a, bien entendu, pas de difficulté là-dessus. C'est une délibération qui est formellement nécessaire pour que l'on puisse toucher la subvention et donc je vous propose qu'on l'adopte à l'unanimité.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

• du 01/02/2017

1. Campagne BQR 2017 (Programmes 1 et 2) : Attribution des subventions

M. Neige.- Je passe à la commission de la recherche du 1^{er} février 2017 en commençant par la campagne BQR pour cette année qui concernait les programmes 1 et 2, c'est-à-dire respectivement les colloques et les post-doc.

Donc concernant la campagne BQR colloques, vous avez donc le tableau qui a été voté par la commission Recherche.

Peut-être deux mots de méthode qui a abouti à ce tableau. Donc l'ensemble des demandes ont été regroupées par deux rapporteurs. L'analyse a été faite ensuite en bureau de la commission Recherche puis proposée à la commission Recherche en débat puis en vote.

La principale modification par rapport aux demandes initiales des collègues, c'est évidemment d'avoir réduit l'enveloppe demandée puisque l'enveloppe initiale demandée était de pratiquement 114 000 euros pour une enveloppe allouée au programme qui était de 50 000 euros.

Donc pour y arriver, nous avons supprimé quelques demandes et puis nous avons reformaté l'ensemble des propositions d'attributions financières pour des volumes allant de 500 euros à 3 500 euros, en fonction de la typologie des colloques qui étaient demandés.

Et donc à partir de 42 projets proposés au départ, nous proposons, nous, d'en financer 30 pour une enveloppe à 50 000 euros.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une question sur les critères. Est-ce que vous pouvez nous dire sur quels critères vous avez choisi les programmes ?

M. Neige.- Oui, les critères. Donc il y a à la fois comment on a sélectionné certains projets ou pas d'autres et puis, après, à quel montant on les a proposés.

Donc comment on les a sélectionnés ? Sur la base des rapports des deux rapporteurs évidemment et sur la base des classements des laboratoires. On s'est permis... On a modifié certains classements de laboratoires quand on avait des avis défavorables des rapporteurs. C'est arrivé assez rarement pour cette année. Une fois en particulier. Et donc on est passé à la suite, en fait.

Et puis pour ce qui concerne les montants proposés d'aide pour le montage de ces colloques, on a dimensionné, en fait, l'allocation proposée à la typologie du colloque en fonction de la taille du colloque, du nombre de laboratoires impliqués –

ce n'est pas le critère le plus important – et surtout l'internationalisation du colloque. Donc plus on montait sur des gros colloques avec beaucoup de monde et un impact international fort et plus on a proposé une allocation réduite.

Et on a essayé de recalibrer l'ensemble des allocations pour que ce soit à peu près homogène pour une même typologie. Ce n'est pas toujours très facile parce que ce n'est pas toujours très facile de bien comprendre la typologie, mais on a essayé de faire un cadre à peu près homogène.

Donc on a proposé d'allouer entre 500 pour le minimum proposé et 3 500 pour le maximum.

Le Président.- Donc je vous propose que l'on valide cette répartition des programmes colloques et congrès dans le cadre du BQR.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

M. Neige.- Alors, pour les post-doc maintenant. La méthode de travail a été assez différente, en fait. On a reproduit une méthode qui existait les années précédentes. Donc les demandes de post-doc ont été analysées tout d'abord par le collège doctoral sous la coordination d'Alain Pugin.

Pour ce qui concerne l'appel d'offres BQR post-doc de cette année, n'étaient éligibles, et cela c'était quelque chose dont on avait débattu précédemment en commission Recherche et sur proposition du collège doctoral aussi, que les écoles doctorales ES et ex-LISIT pour la simple raison que ce sont ces deux écoles doctorales qui avaient perdu une bourse doctorale à l'arbitrage de juin dernier. Donc pour compenser, en collège doctoral, les directeurs s'étaient mis d'accord pour offrir, en fait, le concours uniquement aux deux écoles qui avaient perdu une bourse doctorale pour les projets de post-doc.

Donc le collège doctoral, par la voix d'Alain Pugin, est venu rapporter sur leurs travaux et a proposé donc un classement, qui vous est soumis, à la commission de la recherche.

La commission de la recherche a voté pour cette proposition.

Alors, vous pouvez remarquer qu'il y a donc deux allocations proposées, une qui concerne un projet porté par le laboratoire CGC, donc qui concerne l'école doctorale ex-LISIT, et puis une autre qui concerne le laboratoire LNC, donc c'est l'école doctorale ES.

Et puis vous avez des listes complémentaires 1 et 2 pour les deux.

En fait, l'idée, ici, est d'être sûr d'arriver à allouer cette bourse post-doctorale même en cas de désistement. Donc les porteurs de ces projets sont informés de leur rang dans le classement. Ils ont une date-butoir pour recruter quelqu'un. S'ils n'y arrivent pas, si le premier par exemple, celui porté par le CGC, n'est pas capable de recruter quelqu'un au 1^{er} juin, alors on passe à la liste complémentaire 1 du domaine ex-LISIT et eux, ils ont jusqu'au 1^{er} septembre puis à la 2 jusqu'au 1^{er} décembre.

L'idée, vous avez compris, c'est que l'on soit sûr et certain de recruter quelqu'un, un par domaine, sans abandonner, sans renoncer à l'allocation.

Le Président.- Sandrine.

Mme Rousseaux.- Je suis étonnée de voir que pour une des allocations données, il n'y avait pas de candidat alors que la lettre de cadrage qui avait été envoyée spécifiait bien que les critères d'éligibilité étaient aussi la qualité du candidat. Or, dans la liste qui nous est fournie, par exemple pour le laboratoire CGC... Non, pour le laboratoire CGC, pardon, il y a un candidat. En revanche, pour le laboratoire LNC, il n'y a pas de candidat.

J'appartiens à une UMR qui s'est censurée directement avec tous mes collègues car nous n'avions pas pu trouver de candidat au moment du dépôt de candidature.

Donc je trouve dommage que la lettre de cadrage et le choix ne se fassent pas avec les mêmes critères. Donc j'aimerais avoir peut-être une explication.

M. Neige.- Oui. Alors, on a débattu de cette question un petit peu en commission Recherche. En fait, sur le formulaire, il est indiqué qu'il faut donner des caractéristiques du candidat s'il est déjà connu. Donc ce n'est pas un critère qui sortait de notre formulaire, en tout cas. Mais on a compris que certains laboratoires s'étaient censurés pour cela. Donc on modifiera pour l'année prochaine mais, pour l'instant, nous on est à « si le candidat est connu ».

Mme Rousseaux.- Alors, moi, j'ai le document Word qui a été envoyé avec la lettre envoyée par le Président. Donc « BQR 2017, programme post-doctorat ». En première page, on a les conditions. « Critères d'évaluation de la demande : qualité scientifique du laboratoire, qualité du candidat, intérêt thématique ». Donc le candidat est bien dedans et il n'est pas forcément dit...

On doit remettre un CV également dans ce dossier, pour en avoir déjà fait quelques-uns auparavant, et je trouve dommage que certains se soient censurés et que d'autres ont (*mot inaudible*) de ne pas avoir respecté les consignes et de pouvoir avoir cette bourse.

Je n'ai rien sur les thématiques et je ne jugerai pas les thématiques ni les laboratoires, mais je trouve dommage que l'on ait une lettre de cadrage et que l'on ne soit pas respecté par rapport à cet instrument.

Donc je voterai contre ce choix.

Le Président.- Encore une fois, ce point a été vraiment discuté en commission de la recherche. On a bien compris qu'il y avait eu une incompréhension, mais on a projeté en séance le document qui indiquait bien le candidat s'il y en a un. Donc il me semble que les choses étaient relativement claires. C'était dans l'hypothèse où il y avait un candidat, mais cela n'apparaissait pas, en tout cas, dans... Parce que cette discussion, on l'a eue en commission de la recherche, cela n'apparaissait pas comme un prérequis obligatoire.

Mme Rousseaux.- (*Hors micro*) Je ne le trouve pas très clair.

Le Président.- Mais en même temps, quand il y en a un, pourquoi ne pas le présenter, effectivement ? Et donc c'est bien le sens de ce qui est demandé en termes de CV. Il faudra peut-être que l'on soit plus précis, mais cela fait plusieurs années, en plus, me semble-t-il, que l'on travaille de la même façon et avec les mêmes documents.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Et en même temps...

Mme Rousseaux.- (*Hors micro*) Moi, je ne trouve pas cela très clair.

M. de Mesnard.- En même temps, le service de la recherche et Pascal Neige étaient à disposition pour répondre à une éventuelle question s'il y avait une hésitation sur le sens de la lettre.

Mme Rousseaux.- Dans le sens où une lettre est très claire, où il est demandé au directeur de laboratoire d'établir un ordre de priorité dans le choix des candidats qui devront obligatoirement être extérieurs à l'établissement, le candidat ne doit pas, d'ailleurs, être docteur de l'université de Bourgogne.

Donc il y a quand même déjà une orientation et il n'est pas stipulé, en tout cas, dans cette lettre... Je n'étais pas à la commission de la recherche, mais je ne pense pas que d'autres collègues le soient, c'était au cas où il y ait un candidat. Je pense que les deux informations et dans le document PDF et dans le document Word précisaient quand même qu'il devait y avoir un candidat.

Donc moi, j'ai fait remonter aussi des informations de mon UMR dans laquelle on s'est censuré parce qu'on pensait ne pas répondre aux critères et l'un des critères était la qualité du candidat et je trouve dommage que certains dossiers qui étaient complets, pour moi, et recevables n'aient pas de proposition dans le sens où l'on avait des candidats et où les classements de l'unité de recherche étaient un sur les deux et que ces projets n'aient pas été reçus alors que le dossier était complet et qu'il y avait un candidat.

Je souhaitais apporter ces précisions et, du coup, sur l'offre BQR prochaine, si les finances sont possibles, c'est de bien préciser s'il y a obligation d'avoir un candidat ou pas.

M. Neige.- On reprendra cela pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté entre les deux documents pour l'année prochaine.

Je précise, pour rassurer quand même les membres du CA sur cette situation particulière qui concerne le laboratoire Agroécologie, qu'il se trouve que pour cette année, concernant l'école ES, le choix était fait de porter les post-docs sur la partie plus Recherche en santé parce que l'année dernière, le post-doc avait été donné sur la partie plutôt Environnement.

Mme Rousseaux.- (*Hors micro*) Pas de souci.

M. Neige.- Tout cela pour préciser qu'en fait, même si c'est regrettable, il n'y a pas de conséquence pour le choix *in fine* du post-doc sur l'école Environnement Santé pour cette année mais, effectivement, on modifiera pour lever l'ambiguïté pour l'année prochaine.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, je souhaite juste faire une explication de vote. Je ne vais pas prendre part au vote parce que je suis concernée par l'une des demandes en question. Ce n'est pas un critère d'adéquation ou non avec la liste qui nous est proposée.

Le Président.- Très bien. Donc je propose que l'on adopte cette liste.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.
Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc deux abstentions.
Est-ce qu'il y a des refus de vote ? Un refus de vote.
Très bien, merci.

23 voix pour, 1 voix contre, 1 refus de prendre part au vote, 2 abstentions

2. Demandes de subventions déposées au titre du Plan d'Actions Régional pour l'Innovation (PARI 2017)

M. Neige.- Alors, le deuxième point concernait les demandes de subventions déposées au titre du PARI pour la demande en cours, donc 2017. Donc vous avez un document qui vous montre l'ensemble des demandes dans le cadre du PARI tous porteurs confondus, donc au-delà de l'université de Bourgogne.

Il est bien évident que là, vous allez devoir vous prononcer sur la partie des demandes de subventions qui concernent strictement l'université de Bourgogne, et c'est le débat qu'il y a eu en commission Recherche et le vote qu'il y a eu également en commission Recherche, donc uniquement sur la partie uB.

Donc là, c'est un processus que vous connaissez déjà, qui a été conduit déjà depuis au moins deux ou trois ans, et donc vous avez l'ensemble des demandes.

Il y a deux documents différents. L'un concerne l'ensemble des projets PARI autour de projets scientifiques et puis l'un concerne strictement la demande de PARI pour les plateformes 2017 et cette demande pour les plateformes 2017 a été analysée et des priorités ont été indiquées au cours d'un COS Plateformes qui s'est tenu quelques jours avant la commission Recherche.

Le Président.- Tout cela, à mon souvenir, Pascal, n'a pas fait l'objet de vote négatif de la commission de la recherche.

M. Neige.- Non.

Le Président.- Et donc je vous propose que l'on adopte ces tableaux de répartition qui sont, en fait, des tableaux de demandes de subventions que l'on dépose donc à la Région.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Merci.

25 voix pour (unanimité)

3. Demande de subvention FEDER : Thèses JCE 2016

M. Neige.- Et puis enfin, les thèses JCE pour la demande de subvention FEDER au titre de 2016. Donc ce sont des projets que vous avez dû voir passer déjà sur les projets PARI de l'année précédente et donc une partie de ces projets, pour ce qui concerne les thèses JCE, font l'objet d'une demande de subvention FEDER. Et donc là encore, il n'y a pas eu de difficulté à la commission Recherche concernant cette demande pour laquelle vous avez le document.

Là encore, on vous demande un avis au sens strict sur la maîtrise d'ouvrage qui concerne l'université de Bourgogne, évidemment.

Le Président.- Donc je vous propose que l'on adopte également cette liste de thèses JCE (jeunes chercheurs entrepreneurs).

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

Merci, Pascal, pour cette présentation des travaux de la commission de la recherche.

Et Louis, tu vas terminer par le compte rendu et l'approbation de conventions et de contrats.

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Tout d'abord, on avait un tableau... Donc ce n'est pas celui-ci... C'est celui-ci que vous avez reçu, avec trois items, subvention pour le Centre Georges Chevrier, pour l'ICMUB et pour le CREDESPO.

Je crois qu'il y a un vote pour cet item-là... Oui... Non, c'est un vote global.

Le deuxième tableau c'est donc ce document-ci. Sachant que l'item n° 2 Pôle Recherche « COMUE UBFC, conditions de reversement des droits d'inscription des doctorants et HDR, 239 995,80 euros » a déjà été voté en décembre. Et c'est une erreur si c'est apparu dans les documents. Nous l'avons déjà voté au précédent CA. Donc en fait, il n'y a que le premier item qui concerne l'ISAT. Donc il s'agit de reversements à l'Université d'Orléans parce qu'une partie des cours ont lieu à l'Université d'Orléans qui n'est pas très très éloignée de Nevers. Donc c'est des reversements de frais.

Sur ces deux documents, on vous demande donc d'approuver.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des questions ?

Intervenante.- (*Hors micro*) Il n'y a pas un troisième tableau ?

M. de Mesnard.- Alors, le troisième tableau concernant le SEFCA, en fait, n'aurait pas dû être mis dans cette catégorie. Il est juste donné pour information.

Intervenante.- (*Hors micro*) Ah bon.

M. de Mesnard.- Le troisième tableau - donc SEFCA, une recette de 350 000 euros - est donné pour information. Pour compte rendu.

Donc nous ne votons que les deux tableaux que j'ai projetés et, encore, pas la ligne 7744 Pôle Recherche. Cela, nous ne le votons pas, nous l'avons déjà voté.

Donc au total quatre éléments seulement, l'ISAT et les trois précédents, Centre Georges Chevrier, ICMUB et CREDESPO.

Donc qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Il y a une abstention.

26 voix pour, 1 abstention

Est-ce que, Peggy, tu souhaites donner une explication ou...

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une cohérence avec le vote que j'avais fait la dernière fois au CA, qui était contre cette convention. Donc maintenant, je le fais acter par le CA. Je ne vais pas voter contre, mais juste je m'abstiens.

M. de Mesnard.- Pardon ?

Mme Cénac-Guesdon.- Donc je disais que j'avais voté contre cette convention lors du dernier CA, le dernier point.

M. de Mesnard.- D'accord, elle a déjà été votée. Elle ne fait pas l'objet du vote.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est cela mais, du coup, par cohérence avec mon vote contre de la dernière fois, je m'abstiens, prenant acte du fait que nous avons voté favorablement la dernière fois.

M. de Mesnard.- D'accord, très bien. Merci.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

3. Compte rendu des marchés passés en 2016

M. de Mesnard.- Et finalement nous avons toute la liste des accords, etc., conventions, qui vous sont donnés pour compte rendu. Il n'y a pas de vote sur ce genre de compte rendu.

Et de même, le compte rendu des conventions hors subvention et compte rendu des marchés, il n'y a pas de vote.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Non, je repasse la parole au Président.

VIII) Questions diverses

Le Président.- Merci, Louis. Écoutez, s'il n'y a pas de questions diverses... Il y a une question diverse ? Allez-y, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Cela tombe bien que Pascal Neige ne soit pas encore parti parce que ma question diverse concerne les travaux de la commission à la recherche, mais ce n'était pas mis à l'ordre du jour.

Donc je souhaiterais parler de la convention d'hébergement avec SINTERMAT qui a été, selon mes informations, il me semble, passée à la commission à la recherche du 1^{er} février.

Lors du dernier CA, nous avons voté à propos des hébergements d'entreprises que l'hébergement est accordé sur décision de la commission à la recherche après avis du directeur de labo et de la composante.

Donc sur le fond du dossier SINTERMAT, lors de la commission à la recherche du 1^{er} février où cette convention a été présentée, les prestations que l'uB fournit - j'entends par là surface des locaux, machines, tarifs - étaient absentes de la convention. Les annexes n'étaient pas mises à jour.

Il est écrit à un moment dans la convention que l'on ne peut pas cumuler à la fois un travail dans l'entreprise qui est hébergée tout en restant sur son poste et, dans le tableau d'annexe qui était rempli, des personnes qui sont membres de l'université de Bourgogne apparaissaient comme membres de la société.

Lorsqu'au conseil d'administration de décembre, j'ai posé la question de la prise en compte des conflits d'intérêt, vous m'avez répondu que la commission à la recherche y veillerait. Elle n'en a pas discuté. Et Jean Suisse avait ajouté également qu'il y avait une commission Déontologie.

Donc ma question est : comment est constituée la commission Déontologie, qui siège dedans, comment on la saisit et quand est-ce qu'elle se réunit ?

M. Neige.- Effectivement, on a discuté cette question d'écriture de ce dossier. Alors, je n'ai pas la réponse à comment on saisit la commission de déontologie, mais la réponse que l'on a eue, je ne sais plus qui nous a informés de cela, mais c'est que l'on avait à se positionner au cours de la commission Recherche sur l'opportunité, en fait, de l'accueil de l'entreprise, mais que les aspects plus techniques et déontologiques seraient traités justement par cette commission. Donc on a découpé en deux, en fait, la question.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Ce n'est pas ce que m'avait dit M. Bonnin lors du dernier CA.

Le Président.- La commission Déontologie, elle est saisie par un courrier. Je crois que c'est moi qui signe ce courrier et je crois bien que sur ce dossier, il a été envoyé. Je parle sous réserve. Je pense que c'est une commission qui est nationale, ce n'est pas une commission locale avec des personnes locales. Et donc en fait, c'est un courrier tout à fait officiel de saisine de cette commission.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Très bien... (*Micro*) À titre personnel, syndical ou autre, on n'a pas la possibilité de saisir cette commission Déontologie alors que l'on a fait voter un chèque en blanc à la commission à la recherche en donnant des documents incomplets, en demandant de vous dire qu'on l'a passé sans aucun regard sur des cumuls d'actions dans la société. Ce ne sont pas des petites sommes dont il est question. Donc...

Plusieurs collègues de la commission à la recherche étaient un peu surpris que l'on fasse voter sur un document incomplet et puis que l'on n'ait plus, après, moyen d'avoir un accès à quelle surface on a prêtée, quel montant cela concerne, qui est dedans, dans la convention, etc. etc.

M. de Mesnard.- Il y a un principe en droit qui dit qu'il faut avoir intérêt à agir pour ester en justice. Donc je pense que ceux qui peuvent saisir la commission sont ceux qui sont concernés de près ou de loin par le cas précis et pas plus généralement des organisations, des syndicats, etc. Cela semble assez logique de raisonner comme cela.

Mme Cénac-Guesdon.- Dans ce cas-là, je veux juste signaler qu'à titre personnel, cela me pose un gros problème que l'on fasse voter à la commission à la recherche des documents incomplets qui engagent des gros montants financiers pour l'université de Bourgogne.

Le Président.- Pierre-Étienne vous confirmez, cette commission, c'est... Il y a une commission indépendante. C'est une commission nationale.

M. Thepenier.- Oui, je confirme. Effectivement, c'est une commission nationale que l'on saisit dans certains cas, notamment quand un fonctionnaire, par exemple, demande à créer ou reprendre une entreprise, dans ce cas-là, on a une obligation, l'administration, de saisir la commission de déontologie. C'est complètement dématérialisé maintenant. On l'a fait à plusieurs reprises cette année. Donc on instruit avec les services des personnels les demandes qui nous remontent, bien entendu, et puis on transmet à la commission de déontologie qui rend un avis.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Donc elle a été faite sur cette demande en particulier ?

M. Thepenier.- Je n'ai pas... Je ne peux pas vous répondre.

Le Président.- Mais si elle ne l'a pas été, elle le sera de toute façon. On ne peut pas faire transposer ce type de dossier sans un avis de la commission de déontologie, de toute façon. En fait, le débat, les points que vous soulevez ont été discutés effectivement en commission de la recherche et on a considéré que la question était... On se prononçait sur l'opportunité ou la non-opportunité de créer cette entreprise et pas sur les questions déontologiques qui allaient faire l'objet d'une instruction séparée. Et en termes d'opportunité, on a considéré qu'il y avait là une opportunité.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Ce n'est pas exactement la réponse que vous m'avez faite lors du dernier conseil d'administration.

Le Président.- Écoutez, je ne sais pas quelle réponse je vous ai faite mais, en tout cas, je vous relate ce qui a été... la substance de ce qui a été décidé par la commission de la recherche.

En fait, je parle sous le contrôle de Pascal, mais je pense que la raison pour laquelle on a mis en place cette procédure, avant toute chose, c'est de s'assurer qu'il n'y ait pas des sortes de conflits entre plusieurs demandes de création de jeunes entreprises qui pourraient se faire dans les mêmes locaux et, de fait, il pourrait y avoir des conflits entre plusieurs projets. Et c'est cela essentiellement la raison.

Ici, on n'est pas dans une situation de conflit entre plusieurs projets. On a un seul projet qui mérite d'être défendu parce que je pense que c'est un projet à bonne valeur ajoutée économique et donc la commission s'est prononcée sur cet élément-là.

Sur l'aspect déontologique, évidemment, ce n'est pas nous qui sommes compétents, c'est la commission de déontologie qui sera amenée à se prononcer.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Merci pour votre réponse.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on mette fin à ce conseil d'administration.

Je vous remercie de votre présence jusqu'à la fin.

La prochaine séance aura lieu le 9 mars et ce sera une séance importante puisque ce sera l'occasion de vous présenter et de délibérer sur le compte financier 2016.

Bonne fin d'après-midi à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 05)

Le Président

Alain BONNIN